

2024

Rapport d'activité



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

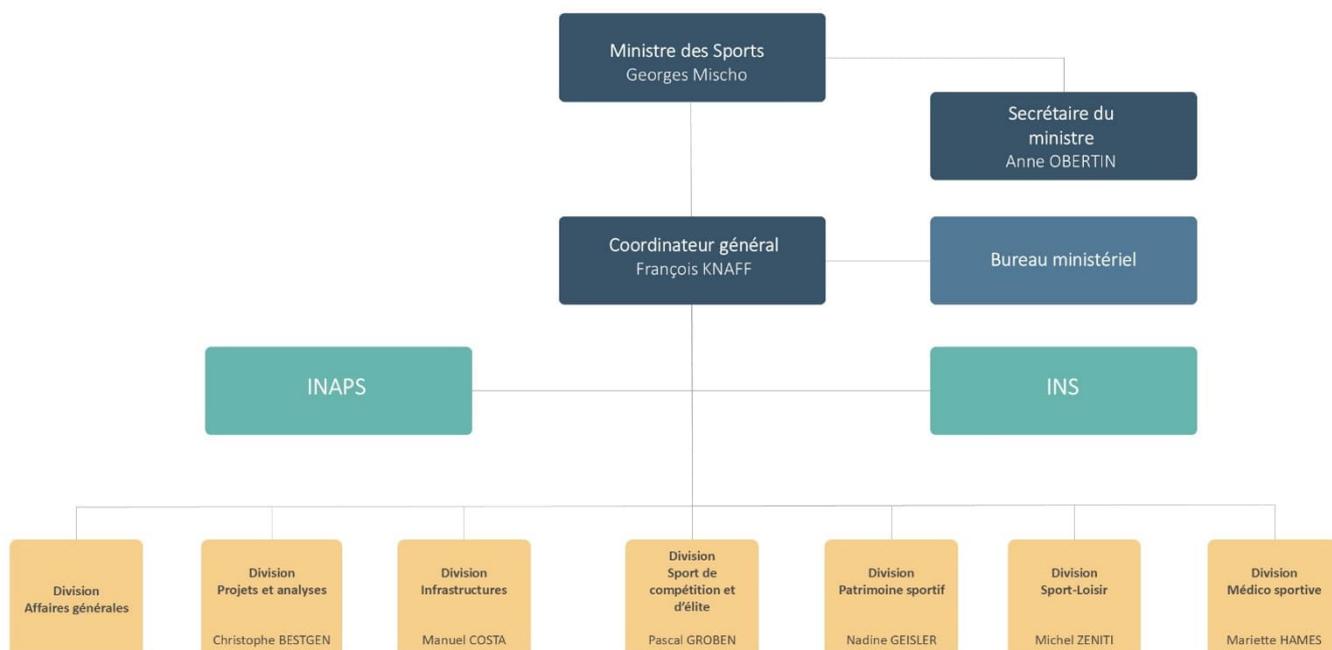
TABLE DES MATIÈRES

ORGANIGRAMME.....	5
TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	6
SPORT-LOISIR.....	7
Brevet sportif national.....	7
Concepts globaux de sport pour jeunes AU NIVEAU LOCAL.....	7
Promotion de l'activité physique et du sport au niveau communal.....	8
Wibbel an Dribbel.....	9
Journée d'action « Clever Move ».....	10
Porte ouverte à la base nautique - Lultzhausen.....	10
Semaine européenne du sport (European Week of Sports).....	10
Nuit du Sport.....	11
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF.....	13
SPORT DE COMPÉTITION.....	15
Aides financières et les subsides aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés... 2023.....	15
2024.....	17
CONGE SPORTIF.....	22
Congé sportif – Compétition et préparation.....	22
Congé sportif - Formations.....	22
Congé sportif – Organisations de manifestations sportives internationales.....	22
Congé sportif – Travail administratif.....	22
CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF.....	24
Contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition.....	24
Examen médical des sportifs d'élite.....	26
Convention avec le Centre hospitalier (CHL).....	26
PROJETS & ANALYSES.....	27
Promotion de l'image de marque dans le sport.....	27
Travaux parlementaires.....	27
RELATIONS INTERNATIONALES.....	28
Union européenne.....	28
Conseil de l'Europe.....	29
Accord Partiel élargi sur le Sport (APES).....	29
Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA).....	29
Divers.....	30

BASE NAUTIQUE	31
Lultzhausen	31
INFRASTRUCTURES SPORTIVES.....	32
Article budgétaire 2024	33
12 ^e programme quinquennal.....	33
Dotation supplémentaire : Fonds d'équipement sportif national.....	33
Missions complémentaires du programme quinquennal.....	33
Volume des demandes d'aides financières	34
Évolution et financement des projets sportifs.....	35
CENTRES NATIONAUX	36
Crédits pour subsides en 2024.....	36
COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL).....	37
LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS	38
Mission et domaines d'activité	38
Services proposés.....	38
Piliers.....	39
Fonctionnement de la SportFabrik	39
Mise en service du Recovery Center du HPTRC.....	39
Projets phares	40
Jeux Olympiques de Paris	40
Projet feSPORT	40
Colloques.....	40
Ressources humaines.....	41
Financement	41
INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS)	42
Utilisation des infrastructures et voitures de service	42
Tableau de l'utilisation en heures/année	42
CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS.....	43
INSTITUT NATIONAL DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES SPORTS (INAPS)	44
L'administration en un coup d'œil	45
.....	47
Une année 2024 marquée par l'évolution	48
SPORTLYCÉE.....	60
LE SPORTLYCÉE ET LES CENTRES DE FORMATION	60
Nombre d'élèves au Sportlycée	60
Coopération avec le Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL)	62

Financement	63
Avancement des travaux de planification du Sportlycée sur le nouveau site de Mamer	63
CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE	65
Les activités	65
Le sport	65
Les évènements et spectacles susceptibles d'attirer un grand public.....	70
Les travaux	73
L'AGENCE LUXEMBOURGEOISE ANTIDOPAGE (ALAD)	75
Statistiques des contrôles en 2024	75
Résultats des contrôles	75
Modifications importantes apportées au Code de l'ALAD	75
Éducation et prévention	76
STATISTIQUES	77
QUESTIONS PARLEMENTAIRES	79
CIRCULAIRES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES.....	82

ORGANIGRAMME



TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Pendant l'année 2024 les textes réglementaires suivants ont été publiés :

- Règlement grand-ducal du 29 mars 2024 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rqd/2024/03/29/a141/jo>
L'indemnisation du personnel auxiliaire intervenant dans le cadre du contrôle du médico-sportif est visée ;
- Règlement grand-ducal du 329 mars 2024 abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif
Par la loi du 21 juillet 2023 toutes les dispositions relatives au congé sportif ont été reprises dans l'article 15 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport. Il s'ensuit que le règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi du congé sportif n'a plus de raison d'être et a été abrogé.
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rqd/2024/03/29/a142/jo>
- Règlement grand-ducal du 31 juillet 2024 établissant une première liste de projets à subventionner dans le cadre du douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives
<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rqd/2024/07/31/a366/jo>
Ce règlement grand-ducal a pour objet de déterminer une première liste d'infrastructures dont la concrétisation s'avère suffisamment avancée au niveau des instructions administratives, voire des phases de réalisation, pour justifier les contributions programmées et à libérer par l'État dans le cadre de l'exécution du douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives.

Parallèlement des travaux ont été entamés et poursuivis courant 2024 en vue de préparer les dossiers législatifs ou réglementaires et ceci conformément à l'accord de coalition concernant:

- la création d'une Initiative pour la promotion de l'emploi dans le secteur du sport ;
- la création d'une carrière civile pour les sportifs d'élite ;
- la création d'une Administration des infrastructures nationales des sports ;
- la création d'un Institut du développement et de l'optimisation de la performance sportive ;
- la mise en place d'un cadre juridique propice au développement du secteur du sport en tant qu'employeur;
- l'Ordre national de la médaille du mérite sportif ;
- le changement des critères en vue de l'obtention du subside de base et du subside qualité + par les clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée ;
- l'adaptation des critères du Brevet sportif national.

En parallèle le ministère des sports contribue activement à la mise en place d'une structure visant à préserver l'intégrité dans le sport.

SPORT-LOISIR

La division du sport-loisir du ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie à l'article 5 dans la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

Comme les années précédentes, le ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche. D'un côté, il conçoit et met en œuvre des initiatives propres en poursuivant un rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et de projets sur le terrain, et ce également en collaboration avec d'autres instances nationales ou locales et avec des partenaires du mouvement sportif. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives pour tous.

BREVET SPORTIF NATIONAL

Le brevet sportif national a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines : cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minima sont fixées par les dispositions du règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

Le brevet comprend trois niveaux : l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

L'édition 2024 a vu la participation de 995 personnes, dont 621 ont réussi les épreuves dans un des trois niveaux. En détail, 45 insignes en bronze, 250 insignes en argent et 326 insignes en or ont été décernés.

CONCEPTS GLOBAUX DE SPORT POUR JEUNES AU NIVEAU LOCAL

Le ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes, basé sur les derniers enseignements en matière d'entraînement (Long Term Athlete Development-LTAD) et sur l'analyse de l'offre sportive existante au niveau du sport organisé au Luxembourg.

Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel.

Cinq initiatives sont en cours, qui s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquelles le ministère des Sports participe.

Il s'agit des structures suivantes :

- Multisport Monnerech (MuMo) (commune de Mondercange) ;
- Sport-Krees Atert (Syndicat intercommunal du canton de Redange) ;
- Jonglënster gutt drop (commune de Junglinster);
- Fit Kanner Miersch (commune de Mersch);
- Hesper beweegt sech (commune de Hesperange).

Les initiatives à Mondercange, Redange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces 5 initiatives ont pris leur vitesse de croisière respectivement se sont développées en créant des offres pour de nouvelles tranches d'âge.

PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT AU NIVEAU COMMUNAL

L'accord de coalition 2023 - 2028 met en avant les bienfaits de l'activité physique et des sports dans de nombreux domaines de la société, tels que la santé, l'éducation, le vivre-ensemble, l'inclusion sociale ou l'intégration, ainsi que leur contribution à l'économie. En première ligne pour répondre aux besoins des citoyens, les communes et syndicats de communes jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'activité physique et des sports au niveau local. C'est pourquoi le ministère des Sports s'est engagé à renforcer son soutien et ses conseils dans ce domaine.

Dans cette dynamique, l'année 2024 a été marquée par l'élaboration du projet de réforme « Meng Gemeng lieft Sport », visant à renforcer le programme du coordinateur sportif. À cette date, 8 coordinateurs sportifs étaient en charge de 11 communes.

La réforme repose sur les engagements émanant de l'accord de coalition 2023 - 2028, les expériences des communes ayant recruté un coordinateur sportif et les résultats du projet IMPULS, que le ministère des Sports a mené en collaboration avec l'INAPS et le COSL.

Il s'agit donc de promouvoir et de développer de manière durable l'activité physique et les sports au niveau communal en mettant en place un cadre clair et transparent et en fournissant au secteur communal la guidance et l'accompagnement nécessaire.

En premier lieu, le rôle du coordinateur sportif a été revalorisé. Il constitue désormais un pilier incontournable du projet « Meng Gemeng lieft Sport » élaboré dans le contexte du développement durable de l'activité physique et des sports au niveau communal voire régional. Afin de clarifier ses missions, celles-ci ont été définies et formalisées par le biais d'une convention.

Ledit projet met en avant trois domaines, à savoir les acteurs, l'offre et les infrastructures et espaces d'activités physique. Afin d'assurer la cohérence, il est composé de 6 étapes prédéfinies pendant lesquelles les communes, syndicats de communes et leurs coordinateurs sportifs sont accompagnés par le ministère des Sports et l'Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS).

Il s'agit, par l'intermédiaire du coordinateur sportif, de tisser un réseau coopératif entre tous les acteurs impliqués dans l'activité physique et les sports. Ce réseau permettra de comprendre les besoins et d'y répondre efficacement en harmonisant les offres existantes, en développant, si nécessaire, des initiatives complémentaires et en assurant un accès équitable des citoyens à ces offres. Par ailleurs, le développement stratégique des infrastructures et espaces dédiés à l'activité physique et aux sports ainsi que le renforcement proactif des capacités organisationnelles des clubs sportifs complètent la mise en relation des trois éléments.

Les communes ou syndicats de communes peuvent adhérer au projet en signant la Charte y relative, valant engagement politique. La mise en œuvre de la Charte, de même que les engagements réciproques des acteurs ainsi que les missions du coordinateur sportif et son financement sont définis par voie de convention, permettant ainsi de mettre en place un cadre clair et transparent. Les documents y relatifs ont été élaborés au cours de l'année 2024.

Au vu des expériences recensées, il importe au ministère de préparer le coordinateur sportif à ses missions. À cet effet un programme de formations sera élaboré par l'INAPS. En plus, le coordinateur sportif sera encadré par des plateformes d'échange permettant de favoriser le réseautage et le partage des bonnes pratiques.

Afin d'inciter les communes et syndicats à adhérer au projet la participation financière de l'État au poste du coordinateur sportif a été revue et considérablement augmentée.

Un échange structuré entre les communes ou syndicats de communes et le ministère des Sports ainsi qu'un suivi et une évaluation régulière font partie intégrante du projet.

Dans ce contexte, le ministre des Sports, Georges Mischo, en collaboration avec le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (Syvicol), a invité le secteur communal à deux séances d'informations concernant le projet « Meng Gemeng lieft Sport » en novembre 2024. Celles-ci ont suscité un grand intérêt avec un total de 44 communes représentées. En outre, en 2024, plus de 20 entrevues individuelles ont eu lieu avec différentes communes afin de présenter le projet, dans le but d'informer et d'orienter les responsables communaux sur le contexte spécifique de chaque commune.

WIBBEL AN DRIBBEL

Le Wibbel an Dribbel a été organisé pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de :

- créer et de renforcer la motivation des enfants à pratiquer du sport ;
- faire découvrir aux enfants des activités sportives nouvelles ;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est à dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport organisé.

En 2024, l'événement a connu sa 32^e édition avec une structure organisationnelle adaptée. Outre l'événement traditionnel organisé à la Coque du 5 au 11 juillet, une seconde édition, d'envergure équivalente, a été mise en place à Ettelbruck, du 10 au 12 juillet, afin d'augmenter nos capacités et d'offrir une meilleure couverture géographique. Au total, 1393

élèves (87 classes) du cycle 2.2. de l'enseignement fondamental ont participé à ces deux événements.

L'encadrement des enfants demeure une priorité essentielle. En 2024, 136 moniteurs sportifs ont assuré la gestion des ateliers sur les deux sites, tandis que 39 animateurs ont accompagné les élèves entre les différents ateliers. Ce dispositif a permis un suivi adapté aux capacités individuelles de chaque élève et a contribué au bon déroulement des événements à la Coque et à Ettelbruck.

Fin 2024, la planification de la prochaine édition du Wibbel an Dribbel a déjà commencé. Un troisième partenaire pour une antenne dans le sud du pays a été identifié, et un accord a été conclu en fin d'année avec la Ville de Dudelange pour organiser une première édition lors du prochain Wibbel an Dribbel. Parallèlement, l'édition d'Ettelbruck sera reconduite d'une journée supplémentaire. Ces initiatives permettront d'accroître davantage notre capacité et d'accueillir toutes les classes intéressées, assurant ainsi un accès équitable à l'événement.

JOURNÉE D'ACTION « CLEVER MOVE »

La journée d'action « Clever Move », a eu lieu cette année le 5 juin 2024 à l'Institut national des sports, coordonnée par le ministère des Sports et le Service de coordination pour la recherche et l'innovation pédagogique et technologique (SCRIPT). La journée « Clever Move » s'est intégrée dans la semaine nationale du mouvement, organisée du 3 au 7 juin par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La journée d'action s'adresse aux classes du cycle 3 de l'enseignement fondamental et a pour objectif de promouvoir le sport dans les écoles fondamentales au Luxembourg et de montrer aux élèves et enseignants comment ils peuvent intégrer l'activité physique et le mouvement dans leur vie quotidienne.

Au total, 30 ateliers sportifs ont été proposés, permettant à 30 classes du cycle 3, sélectionnées par les directions régionales, de participer, soit environ 505 élèves.

PORTE OUVERTE À LA BASE NAUTIQUE - LULTZHAUSEN

En 2024, nous avons organisé la deuxième journée portes ouvertes à la base nautique de Lultzhausen. La journée a eu lieu le 20 avril 2024 et a été organisée en étroite collaboration avec le service national de la jeunesse (SNJ).

L'objectif de la manifestation était de présenter les activités régulières de la base nautique et de faire découvrir les infrastructures au grand-public. Parmi les disciplines régulières, on peut citer le canoë, le kayak, l'escalade, la voile et le stand-up paddle.

SEMAINE EUROPÉENNE DU SPORT (EUROPEAN WEEK OF SPORTS)

L'une des mesures du plan d'action de l'Union européenne au niveau du sport a été la semaine européenne du sport sous le thème #BeActive, qui est programmée chaque année du 23 au 30 septembre. Cette initiative de la Commission européenne a pour but d'encourager les citoyens européens à pratiquer une activité sportive quels que soient leur âge, leur statut social, ou leur niveau physique ou athlétique. Depuis 2015, le Grand-Duché de Luxembourg participe activement à cette action.

La septième édition du #BeActive Clip Contest a été lancée en 2024. Ce concours, qui s'adresse aux maisons relais et foyers de jours agréés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a comme objectif de sensibiliser les plus jeunes sur les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière.

Le Conservatoire de la Ville de Luxembourg a été sollicité pour élaborer deux chorégraphies, adaptées à l'âge des enfants. Ces chorégraphies ont été publiées sur le site officiel du programme #BeActive, à savoir www.beactive.lu. Pour participer, les structures d'accueil ont réalisé une vidéo d'environ 2 minutes en reproduisant une des chorégraphies avec un groupe de minimum 6 enfants.

Toutes les vidéos réalisées ont été soumises à un vote en ligne. En 2024, 15 structures d'accueil, comptant environ 180 enfants, ont participé au concours et les 3 vidéos ayant obtenu le plus grand nombre de votes ont gagné un prix.

L'événement phare de l'édition 2024 de la semaine européenne du sport a été le #BeActive Day. La manifestation a été organisée en coopération avec la Ville d'Echternach et a eu lieu le 28 septembre 2024 autour du lac d'Echternach.

Lors du #BeActive Day, le grand public a découvert de nombreuses activités sportives organisées et animées par des fédérations nationales, des clubs sportifs, des communes ou d'autres associations à but non lucratif. Afin de proposer un programme diversifié, ont été promues des disciplines sportives moins médiatisées, des activités de tendance et des variantes de disciplines « classiques » comme le disc golf, l'escalade, le cornhole et l'ultimate frisbee.

NUIT DU SPORT

Depuis son lancement en 2009, la Nuit du sport a évolué au fil des éditions vers une action nationale de promotion sportive dans le domaine du « Sport pour tous ».

La Nuit du sport est organisée sous le double patronage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et du ministère des Sports. Chaque commune participante assume l'organisation de son propre programme d'activités.

Les objectifs poursuivis par la Nuit du sport se résument comme suit :

- (re)donner goût et plaisir à l'activité physique et sportive ainsi qu'à un mode de vie sain et actif ;
- faire découvrir des activités sportives peu usuelles, nouvelles ou adaptées à des besoins divers ;
- fidéliser, le cas échéant, pour une pratique régulière dans un club sportif local ;
- offrir un cadre accueillant, sportif et festif à tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, quels que soient leur statut social, leur nationalité et leur prédisposition physique ;
- favoriser l'échange et l'intégration entre groupes sociaux et entre générations ;
- offrir aux associations sportives, maisons de jeunes et autres une plateforme de visibilité et de promotion.

En 2024, 45 communes et organisateurs ont rejoint l'initiative. La 15^e édition de la Nuit du sport a ainsi motivé pas moins de 20.000 participants à sortir et à passer une soirée sportive, conviviale et festive.

En tout, quelques 150 activités et ateliers ont été proposés par des maisons de jeunes, des associations, des clubs sportifs, des maisons relais ou des services communaux. Au-delà des disciplines sportives classiques, la programmation très variée comportait notamment des shows, animations et ateliers bien visités avec des artistes et champions de renom.

La 15^e édition s'est déroulée dans les communes suivantes : Bertrange, Bettembourg, Betzdorf, Bissen, Biwer, Bourscheid, Clervaux, Colmar-Berg, Contern, Differdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Esch-Sur-Sûre, Feulen, Fischbach, Frisange, Grevenmacher, Groussbus-Wal, Helperknapp, Hesperange, Junglinster, Kayl, Koerich, Kopstal, Leudelage, Larochette, Luxembourg, Mamer, Manternach, Mersch, Mertzig, Mondercange, Niederanven, Nommern, Pétange, Rambrouch, Roeser, Rumelange, Sandweiler, Schengen, Schuttrange, Stadtbredimus, Steinsel, Wiltz.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

En 2024, la Division du Patrimoine sportif a mené à bien une série d'initiatives visant à préserver et promouvoir le patrimoine sportif luxembourgeois, en réponse aux sollicitations de partenaires et d'institutions ainsi que de sa propre initiative. Ces actions ont pris la forme d'expositions, de recherches et de collaborations.

Expositions majeures

La division a supervisé ou contribué à plusieurs expositions au Luxembourg et à l'étranger :

- Exposition COSL : Histoire des Jeux Olympiques – prêt d'objets
- Expo Olympia LHIPS : Exposition en plein air pour les JO de Paris 2024
- Exposition Josy Barthel au Konviktsgaard : Présentation sur Josy Barthel
- Contributions diverses : Roll-ups, photographies et matériel iconographique pour des projets tels que l'exposition "Elsy Jacobs" ou le centenaire du Grand Prix François Faber.

Recherche et documentation

La division a entrepris d'importants travaux de recherche sur divers aspects du patrimoine sportif luxembourgeois :

- Études approfondies sur des thèmes tels que les clubs sportifs juifs, Alphonse Steinès et la culture des supporters (Fankultur).
- Fourniture de matériel et collaboration avec des institutions culturelles et sportives pour des publications et expositions (p.ex. exposition « Vélocité » à Kayl).

Le projet « Maison du Luxembourg » pour les Jeux olympiques de Paris 2024

La division du Patrimoine sportif a activement participé au projet « Maison du Luxembourg » lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce projet comprenait une exposition majeure mettant en valeur l'histoire du Luxembourg aux Jeux Olympiques.

L'exposition abordait des thèmes variés, tels que :

- L'histoire des Jeux Olympiques.
- Les nouvelles disciplines versus les sports traditionnels.
- L'implication du Grand-Duc et du CIO.
- Le protocole de remise des médailles.
- Les champions olympiques luxembourgeois.

Elle comprenait des panneaux informatifs et un écran tactile interactif contenant une base de données spécialement créée pour cet événement, répertoriant tous les participants luxembourgeois aux Jeux Olympiques et Paralympiques depuis leur création. Cette base de données comportait des informations telles que la date de naissance, la discipline, l'année de participation et, lorsque disponible, des photographies.

Projets généraux

La division s'est également investie dans des projets transversaux visant à améliorer la conservation et la valorisation du patrimoine sportif :

- Tableau de tri : Finalisation du tableau de tri en collaboration avec les Archives nationales.
- Musée des Sports : En 2024, les travaux liés à la construction d'un futur musée des Sports, tel que prévu par l'accord de coalition du gouvernement, ont progressé.
- Etablissement d'une collection : Afin d'organiser des expositions, la constitution d'une collection est indispensable. En 2024, les travaux de tri et d'inventaire des objets et documents conservés dans les archives du ministère des Sports à Contern se sont poursuivis. L'installation d'un scanner permet la numérisation de ces archives. Par ailleurs, l'enrichissement de cette collection a commencé à la fin de l'année, notamment par des sollicitations adressées aux sportifs luxembourgeois pour récupérer des objets et documents d'intérêt historique.

Grâce à une approche combinant tradition et innovation, la division du Patrimoine sportif a renforcé son rôle clé dans la préservation et la promotion du patrimoine sportif luxembourgeois. Les initiatives menées en 2024 illustrent cet engagement, mettant en valeur l'héritage sportif national tout en le partageant avec un public toujours plus large.

SPORT DE COMPÉTITION

AIDES FINANCIÈRES ET LES SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES ET AUX CLUBS SPORTIFS AFFILIÉS

Contrairement aux années précédentes, où les données de l'année d'avant n'étaient pas disponibles en raison du délai de liquidation du 15 mars, situé après la remise du rapport d'activité à la Chambre des députés (1^{er} mars, article 104 du règlement de la Chambre des députés), l'avancement dudit délai de liquidation au 31 janvier permet de présenter également, à côté des chiffres de l'année 2023, celles de l'année 2024.

2023

Les fonds directement versés aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois augmentent en 2023 de 13.642.878,42 € à 14.726.019,18 €, soit une augmentation de 7,94% par rapport à l'année précédente.

Les crédits de 2023 ont été répartis comme suit :

1.616.823,18 € en tant que subsides de base et extraordinaires aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés qui se répartissent comme suit :

541.856 € en tant que subsides de base à 359 clubs sportifs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés, un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs, ainsi que la valorisation du travail presté par les dirigeants bénévoles.

984.967,18 € pour 112 subsides extraordinaires aux fédérations sportives et aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles, ainsi que pour l'organisation de telles manifestations au Luxembourg.

90.000 € à titre de participation aux frais de l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs sportifs.

4.384.825 € en tant que subsides « qualité+ » à 325 clubs régissant un sport de compétition pour un total de 26.423 enfants. Ce subside a comme objectif de renforcer la qualité de l'encadrement des jeunes sportifs en dessous de 16 ans.

5.743.748 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

962.032 € à titre de participation à l'indemnisation des secrétaires administratifs de 27 fédérations. 29,48 tâches sont subventionnées sur les 49,94 tâches en place auprès des fédérations sportives agréées. Grâce à des disponibilités budgétaires, 65% des frais salariaux ont pu être remboursés jusqu'au plafond de 54.000 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 35.100 € est accordée pour une tâche complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour certaines fédérations.

595.178 € à titre d'aide aux fédérations sportives ayant engagé un gestionnaire administratif à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 9 fédérations d'envergure, à savoir la FLA, la FLAM, la FLBB, la FLGYM, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FSCL et la FLVB. Une aide maximale de 85.000 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 85.000 €, soit une prise en charge de 100% en 2023.

Un nouveau poste a été créé, celui du chargé de développement et de formation, afin d'assister les fédérations dans le développement de leurs propres structures, notamment à travers le développement de la qualité d'offre de formation, en coopération avec l'INAPS. Une aide maximale de l'ordre de 85.000 € est accordée pour une tâche complète à 3 fédérations (FLA, FLH et LPC), lesquelles ont pu engager du personnel au cours de l'année 2023, pour une contribution totale de 28.779 €, tout en relevant que le chargé du LPC sera financé par l'œuvre Grande-Duchesse Charlotte jusque fin 2024.

1.317.209,66 € à titre de contribution pour 15,5 tâches de directeurs techniques nationaux auprès des 14 fédérations suivantes : Special Olympics, FLA, FLAM, FELUBA, FLBB, FSCL, FLF, FLGYM, FLH, FLNS, FLTT, FLTRI, FLVB et LPC. Une aide maximale de 85.000 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 85.000 €, la prise en charge étant ainsi de 100%.

2.999.571,04 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux liés par un contrat de travail et indemnisés.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 545.797,08 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 20 centres de formation du Sportlycée.

1.446.939 € en tant que subsides pour les mesures spéciales accordées à certains sportifs d'élite, pour la section des sports d'élite de l'armée (SSEA), les concepts fédéraux de haut niveau de certaines fédérations sportives, ainsi que la préparation olympique et paralympique qui se répartissent comme suit :

275.000 € ont été attribués pour les programmes de 27 athlètes de la section des sports d'élite de l'armée (SSEA) ;

572.000 € pour les concepts fédéraux de haut niveau de 14 fédérations, à savoir : la FLA, la FLAM (judo et karaté), la FELUBA, la FLBB, la FSCL, la FLE, la FLGYM, la FLH, la FLNS, la FLR, la FLTA, la FLTT, la FLTRI et la FLVB ;

120.000 € pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux ;

154.939 € pour participer aux frais de stages pour les centres de formation du Sportlycée ;

au COSL ont été versés 300.000 € pour la préparation olympique ;

le LPC a obtenu 25.000 € pour la préparation paralympique.

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

740.000 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 53 fédérations.

764.905 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

2024

Les fonds directement versés aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois augmentent en 2024 de 14.726.019,18 € à 16.844.053,31 €, soit une augmentation de 14,38% par rapport à l'année précédente.

Les crédits de 2024 ont été répartis comme suit :

1.463.748,48 € en tant que subsides de base et extraordinaires aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés qui se répartissent comme suit :

549.520,48 € en tant que subsides de base à 324 clubs sportifs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés, un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs, ainsi que la valorisation du travail presté par les dirigeants bénévoles.

824.228 € pour 94 subsides extraordinaires aux fédérations sportives et aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles, ainsi que pour l'organisation de telles manifestations au Luxembourg.

90.000 € à titre de participation aux frais de l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs sportifs.

4.547.350 € en tant que subsides « qualité+ » à 324 clubs régissant un sport de compétition pour un total de 36.761 enfants. Ce subside a comme objectif de renforcer la qualité de l'encadrement des jeunes sportifs en dessous de 16 ans.

7.635.385,47 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

1.096.213,77 € à titre de participation à l'indemnisation des secrétaires administratifs de 28 fédérations. 31,73 tâches sont subventionnées sur les 52,92 tâches en place auprès des fédérations sportives agréées.

656.490,84 € à titre d'aide aux fédérations sportives ayant engagé un gestionnaire administratif à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 10 fédérations d'envergure, à savoir la FLA, la FLAM, la FLBB, la FLGym, la FLH, la FLJudo, la FLNS, la FLTT, la FSCL et la FLVB.

276.803,57 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un chargé de développement et de formation. 9 fédérations (la FLA, la FELUBA, la FSCL, la FLERA, la FLH, le LPC, la FLJudo, la FLT et la FLVB) ont engagé du personnel au cours de l'année, tout en relevant que le chargé du LPC sera financé par l'œuvre Grande-Duchesse Charlotte jusque fin 2024.

184.177,32 € pour 2 postes de directeur général engagés par la FLA et la FLT

1.327.571,08 € à titre de contribution pour 19 tâches de directeurs techniques nationaux auprès des 14 fédérations suivantes : Special Olympics, FLA, FLAM (2 mois), FELUBA, FLBB, FSCL, FLF, FLGYM, FLH, FLJudo, FLK, FLNS, FLT, FLTT, FLTRi, FLVB et LPC.

3.308.779,17 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux liés par un contrat de travail et indemnisés.

Il y a lieu de préciser que depuis le 1^{er} octobre 2024, les plafonds pris en compte pour la participation financière de l'État sont définis en fonction du niveau de qualification professionnelle et de la licence active de cadre technique et/ou administratif. Ces plafonds sont également ajustés en tenant compte de l'ancienneté de la personne concernée, calculée sur la base de l'ancienneté telle que reconnue par le Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) ou l'instance équivalente étrangère. S'y ajoute un supplément de responsabilité pour les postes de directeur général, directeur technique ou administratif.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 785.349,72 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 20 centres de formation du Sportlycée.

1.693.144,04 € en tant que subsides pour les mesures spéciales accordées à certains sportifs d'élite, pour la section des sports d'élite de l'armée (SSEA), les concepts fédéraux de haut

niveau de certaines fédérations sportives, ainsi que la préparation olympique et paralympique qui se répartissent comme suit :

349.450 € ont été attribués pour les programmes de 33 athlètes de la section des sports d'élite de l'armée (SSEA) ;

837.500 € pour les concepts fédéraux de haut niveau de 16 fédérations, à savoir : la FLA, la FLJudo, la FLK, la FELUBA, la FLBB, la FSCL, la FLE, la FLGYM, la FLH, la FLNS, la FLR, la FLTA, la FLT, la FLTT, la FLTRI et la FLVB ;

112.000 € pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux ;

169.194,04 € pour participer aux frais de stages pour les centres de formation du Sportlycée ;

au COSL ont été versés 200.000 € pour la préparation olympique ;

le LPC a obtenu 25.000 € pour la préparation paralympique.

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

745.000 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 58 fédérations.

759.425,32 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations en 2023

FEDERATIONS par ordre alphabétique	Fonctionnement fédéral	Subsidés extraordinaires			Entraînement féd. et cadres administratifs										TOTAL aides fédérations	% total des crédits		
		Total Subs. extra-ordinaires	Nbre subs. extra	Entraînement fédéral	Stages entr. Féd.	Stages Centres de Formation	Concepts fédéraux	Mesures spéciales	Section sportive de l'Armée	Dir. féd., S.Sp.Arm	Tâches d'entraîn. (prof. 1)	Nbre des entr. indemnisés 2)	Tâches de DTN 3)	Directeur technique national			Chargés de développement et de formation	
Aéronautisme	11 540 €	9 240 €	1														38 330.00 €	0.44%
Arts martiaux	45 000 €	37 210 €	7	252 562.00 €	11 700.00 €	23 339.00 €	57 000 €		12 500 €	357 101 €	3.00		2.5	197 126.03 €			756 537.03 €	8.76%
Athlétisme	36 800 €	47 730 €	6	177 382.00 €	19 000.00 €	8 000.00 €	50 000 €		35 000 €	289 382 €	2.50		1	79 694.00 €	14 613.00		623 806.00 €	7.22%
Automobilisme	5 020 €	-	0						13 500 €	13 500 €							36 070.00 €	0.42%
Avion	1 105 €	-	0							- €							1 105.00 €	0.01%
Badminton	23 570 €	11 235 €	3	171 017.00 €	1 500.00 €	8 000.00 €	20 000 €			200 517 €	2.50		1	84 130.00 €			345 002.00 €	3.99%
Baseball	1 050 €	-	0							- €							1 050.00 €	0.01%
Basketball	57 100 €	34 300 €	5	317 684.00 €	11 700.00 €	24 000.00 €	65 000 €		8 307 €	426 691 €	4.00		1	85 000.00 €			825 941.00 €	9.56%
Basketball corporatif	6 770 €	-	0							- €							6 770.00 €	0.08%
Billard	4 620 €	7 800 €	2	714.00 €						714 €			1				13 134.00 €	0.15%
Boules et pétanque	4 210 €	-	0	3 400.00 €	- €					3 400 €			2				7 610.00 €	0.09%
Boxe	6 540 €	-	0						7 500 €	7 500 €							14 040.00 €	0.16%
Canoe-Kayak	8 830 €	-	0		3 000.00 €					3 000 €							11 830.00 €	0.14%
Cricket	2 060 €	-	0							- €							2 060.00 €	0.02%
Cyclisme	29 690 €	27 200 €	5	241 306.00 €	11 700.00 €	10 000.00 €	65 000 €		9 185 €	337 191 €	3.00		1	71 149.00 €			571 180.00 €	6.61%
Danse	-	-	0							- €							- €	0.00%
Darts	2 360 €	-	0							- €							2 360.00 €	0.03%
Echecs	4 620 €	14 500 €	3	15 934.61 €						15 935 €			9				35 054.61 €	0.41%
Equitation	10 630 €	-	0	27 530.88 €						27 531 €			3				90 810.88 €	1.05%
Escalade/alpinisme	8 480 €	2 080 €	3	26 961.83 €	450.00 €					27 412 €			4				37 971.83 €	0.44%
Escrime	9 480 €	1 820 €	2	20 000.00 €			10 000 €			30 000 €			1				41 300.00 €	0.48%
Field Sports	4 210 €	7 700 €	1							- €							11 910.00 €	0.14%
Football	49 100 €	39 500 €	5	170 000.00 €	11 700.00 €					181 700 €	2.00		1	85 000.00 €			463 050.00 €	5.36%
Football corporatif	550 €	-	0							- €							550.00 €	0.01%
American football	4 720 €	-	0							- €							4 720.00 €	0.05%
Golf	3 860 €	15 500 €	2	51 134.67 €	1 800.00 €					52 935 €			6				73 794.67 €	0.85%
Golf sur pistes	2 620 €	-	0							- €							2 620.00 €	0.03%
Gymnastique	37 720 €	44 660 €	8	167 737.00 €	9 300.00 €	6 000.00 €	20 000 €			203 037 €		2.5	1	81 527.00 €			438 377.00 €	5.08%
Haltérophilie/powerlift.	8 830 €	8 700 €	5	4 590.00 €						4 590 €			1				29 140.00 €	0.34%
Handball	37 410 €	26 300 €	4	162 259.00 €	7 600.00 €	26 000.00 €	60 000 €		2 460 €	258 319 €	2.00		1	85 000.00 €	14 166.00		559 679.00 €	6.48%
Hockey sur gazon	1 300 €	9 240 €	1	42 500.00 €	- €					42 500 €			2				53 040.00 €	0.61%
Hockey sur glace	3 810 €	-	0	33 682.33 €						33 682 €			2				37 492.33 €	0.43%
Indiaca	1 510 €	-	0							- €							1 510.00 €	0.02%
Kickersport	-	-	0							- €							- €	0.00%
Marche populaire	4 520 €	-	0							- €							39 620.00 €	0.46%
Moto-cyclisme	4 520 €	3 500 €	2							- €							25 570.00 €	0.30%
Natation/sauvetage	35 510 €	44 580 €	5	84 515.00 €	- €	12 100.00 €	40 000 €		14 870 €	151 485 €	1		1	85 000.00 €			394 330.00 €	4.57%
Pêche sportive	5 770 €	11 300 €	3	3 200.00 €	- €					3 200 €			4				42 207.00 €	0.49%
Quilles	7 830 €	-	0	3 298.00 €						3 298 €			3				46 228.00 €	0.54%
Rugby	13 750 €	26 980 €	4	80 072.00 €	11 700.00 €	1 500.00 €	10 000 €			103 272 €	1						144 002.00 €	1.67%
Skate	3 010 €	-	0							- €							3 010.00 €	0.03%
Ski	6 120 €	-	0	6 630.00 €					16 800 €	23 430 €			1				29 550.00 €	0.34%
Ski nautique/wake-b.	4 420 €	-	0							- €							11 440.00 €	0.13%
Special Olympics	8 730 €	6 200 €	1	51 265.66 €						51 266 €			1	51 265.66 €			145 011.32 €	1.68%
Sports de glace	9 280 €	2 000 €	1	59 759.53 €	11 700.00 €					71 460 €	1.00		11				82 739.53 €	0.96%
Sport paralympique	10 940 €	4 600 €	2	21 930.00 €	1 450.00 €					23 380 €			1	85 000.00 €			163 170.00 €	1.89%
Sports santé	1 110 €	-	0							- €							1 110.00 €	0.01%
Sports sub-aquat.	4 970 €	-	0							- €							4 970.00 €	0.06%
Squash	3 910 €	5 900 €	1	14 323.35 €						14 323 €			5				24 133.35 €	0.28%
Tennis	43 930 €	41 680 €	5	252 151.00 €	11 700.00 €	8 000.00 €			11 700 €	283 551 €	3						454 361.00 €	5.26%
Tennis de table	56 170 €	36 650 €	5	195 161.00 €	9 300.00 €	9 500.00 €	65 000 €		50 330 €	329 291 €	2.5		1	85 000.00 €			694 861.00 €	8.05%
Tir à l'arc	12 940 €	29 040 €	4	36 028.43 €	2 700.00 €		10 000 €		12 725 €	61 453 €			2				106 433.43 €	1.23%
Tir aux armes sport.	14 040 €	9 830 €	4	30 408.41 €	3 800.00 €					34 208 €			3				93 178.41 €	1.08%
Triathlon	15 205 €	27 660 €	6	144 685.00 €	8 000.00 €	11 000.00 €	50 000 €		75 000 €	288 685 €	2		1.00	83 846.00 €			442 946.00 €	5.13%
Voile	3 710 €	-	-							- €							3 710.00 €	0.04%
Volleyball	34 500 €	55 800 €	6	199 820.51 €		3 500.00 €	50 000 €			253 321 €	2.5		1	77 976.00 €			546 691.51 €	6.33%
TOTAUX	740 000 €	650 435 €	112	3 069 643.21 €	149 800.00 €	150 939.00 €	572 000 €	- €	269 877 €	4 212 259.21 €	32.0	64	15.5	1 236 713.69 €	28 779.00	8 637 117.90 €	100%	
Nbre des bénéficiaires	53 féd.	28		32	17	14	14		13	35				14		2		

- Remarques:
- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
 - 2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
 - 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux, gestionnaires administratifs et chargés de développement et de formation subsidiées
 - 4) Pourcentage du total des crédits attribués

Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations en 2024

FEDERATIONS par ordre alphabétique	Subsides extraordinaires			Entraînement féd. et cadres administratifs											TOTAL aides fédérations	% total des crédits 4)	
	Fonctionnement fédéral	Total Subs. extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement fédéral 33.013	Stages entr. Féd. 33.020/017	Stages Centres de Formation 33.020	Concepts fédéraux 33.020	Mesures spéciales 33.020	Section sport. de l'Armée 33.020	Entr. féd., S.Sp Armée concepts féd., stages + mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. indem. nisés 2)	Tâches de DTN 3)	Directeur technique national			Subsides Cadres administr.
Aéronautisme	11 540 €	11 600 €	2												17 550.00 €	40 690.00 €	0.41%
Arts martiaux	9 000 €	2 050 €	1	38 606.76 €	11 000.00 €					49 607 €	3.00		2.5	26 458.61 €	90 834.00 €	177 949.37 €	1.77%
Athlétisme	36 800 €	62 800 €	6	198 817.54 €	15 000.00 €	11 000.00 €	75 000 €		51 079.51 €	350 897 €	2.50	1	1	85 195.15 €	275 414.31 €	851 106.51 €	8.49%
Automobilisme	5 020 €	6 200 €	1					12 000.00 €		12 000 €					23 036.10 €	46 256.10 €	0.46%
Aviron	1 105 €	-	-							- €						1 105.00 €	0.01%
Badminton	23 570 €	10 500 €	3	205 888.63 €		9 000.00 €	65 000 €		14 901.59 €	294 790 €	2.50	3	1	86 992.37 €	40 098.10 €	473 950.69 €	4.73%
Baseball	1 050 €	-	-							- €						1 050.00 €	0.01%
Basketball	57 100 €	9 250 €	1	414 835.73 €	15 000.00 €	28 000.00 €	100 000 €		8 875.51 €	566 711 €	4.00	16	1	93 637.50 €	207 809.70 €	949 508.44 €	9.47%
Basketball corporatif	6 770 €	-	-							- €						6 770.00 €	0.07%
Billard	4 620 €	-	-	1 428.00 €						1 428 €		1				6 048.00 €	0.06%
Boules et pétanque	4 210 €	9 000 €	3	1 700.00 €						1 700 €		2				14 910.00 €	0.15%
Boxe	6 540 €	-	-							- €						6 540.00 €	0.07%
Canoë-Kayak	8 830 €	-	-	1 785.00 €						1 785 €		1				10 615.00 €	0.11%
Cricket	2 060 €	-	-							- €						2 060.00 €	0.02%
Cyclisme	29 690 €	25 000 €	1	244 962.64 €	11 000.00 €	15 000.00 €	75 000 €		17 897.08 €	363 860 €	3.00		1	84 979.24 €	125 174.06 €	663 703.02 €	6.62%
Danse	1 720.00	-	-							- €						1 720.00 €	0.02%
Darts	2 360 €	-	-							- €						2 360.00 €	0.02%
Echecs	4 620 €	14 400 €	2	25 245.21 €						25 245 €		11				44 265.21 €	0.44%
Equitation	10 630 €	1 200 €	1	31 359.04 €						31 359 €		3			52 650.00 €	95 839.04 €	0.96%
Escalade/alpinisme	8 480 €	1 750 €	1	23 829.33 €	1 300.00 €					25 129 €		4			18 427.08 €	53 786.41 €	0.54%
Escrime	9 480 €	4 910 €	3	49 027.31 €			20 000 €			69 027 €	0.50	1				103 417.31 €	1.03%
Field Sports	4 210 €	11 200 €	2	3 315.00 €						3 315 €		1				18 725.00 €	0.19%
Football	49 100 €	-	-	164 500.00 €	15 000.00 €			5 000.00 €		184 500 €	2.00		1	89 750.00 €	110 812.50 €	434 162.50 €	4.33%
Football corporatif	550 €	-	-							- €						550.00 €	0.01%
American football	4 720 €	-	-							- €						4 720.00 €	0.05%
Golf	3 860 €	16 200 €	3	56 171.54 €	11 000.00 €	1 000.00 €				68 172 €		7				89 731.54 €	0.89%
Golf sur pistes	-	-	-							- €						- €	0.00%
Gymnastique	37 720 €	65 518 €	7	181 770.71 €	4 000.00 €	8 420.00 €	50 000 €			244 191 €	3.00		1	88 661.49 €	96 676.28 €	540 766.48 €	5.39%
Haltérophilie/pow erlift.	8 830 €	28 630 €	5							- €					7 419.54 €	44 879.54 €	0.45%
Handball	37 410 €	49 000 €	5	195 009.57 €		28 000.00 €	67 500 €		7 121.21 €	297 631 €	2.00	5	1	87 000.14 €	213 634.80 €	699 675.72 €	6.98%
Hockey sur gazon	1 300 €	-	-	57 800.00 €						57 800 €		3				59 100.00 €	0.59%
Hockey sur glace	3 810 €	-	-	43 601.50 €						43 602 €		2				47 411.50 €	0.47%
Indiaca	1 510 €	-	-	191.00 €						191 €		1				1 701.00 €	0.02%
Judo	12 500 €	10 700 €	3	136 226.78 €	1 200.00 €	16 000.00 €	70 000 €		21 578.34 €	245 005 €	2.00		1	73 512.58 €	106 480.02 €	451 197.72 €	4.50%
Karaté	19 500 €	23 300 €	2	107 265.61 €	1 400.00 €	6 329.70 €	45 000 €			159 995 €	2.00		1	33 881.12 €	23 015.08 €	259 691.51 €	2.59%
Kickersport	900.00	-	-							- €						900.00 €	0.01%
Marche populaire	4 520 €	-	-							- €						4 520.00 €	0.04%
Moto-cyclisme	4 520 €	-	1							- €						19 710.50 €	0.24%
Natation/sauvetage	35 510 €	8 900 €	3	89 792.28 €		2 044.28 €	40 000 €		21 000.00 €	152 837 €	2		1	85 000.00 €	59 259.66 €	396 506.22 €	3.95%
Pêche sportive	5 770 €	16 300 €	3	3 200.00 €						3 200 €		5			25 714.00 €	50 984.00 €	0.51%
Quilles	7 830 €	-	-	3 808.00 €						3 808 €		9			35 100.00 €	46 738.00 €	0.47%
Rugby	13 750 €	-	-	54 000.00 €			12 500 €			66 500 €	1					80 250.00 €	0.80%
Skate	3 010 €	-	-							- €						3 010.00 €	0.03%
Ski	6 120 €	-	-	9 970.00 €	2 400.00 €				12 500.00 €	24 870 €		2				30 990.00 €	0.31%
Ski nautique/w ake-b.	4 420 €	-	-							- €					6 727.50 €	11 147.50 €	0.11%
Special Olympics	8 730 €	-	-							- €			1	41 000.00 €	14 000.00 €	73 730.00 €	0.74%
Sports de glace	9 280 €	3 320 €	4	73 554.91 €	11 000.00 €					84 555 €	1	6				97 154.91 €	0.97%
Sport paralympique	10 940 €	4 700 €	1	20 774.00 €	3 100.00 €					45 574 €	2	1	96 760.43 €	47 575.00 €	215 549.43 €	2.15%	
Sports santé	1 110 €	-	-							- €						1 110.00 €	0.01%
Sports sub-aquat.	4 970 €	-	-	2 665.34 €	2 600.00 €					5 265 €		8				10 235.34 €	0.10%
Squash	3 910 €	5 580 €	3	25 669.36 €	500.00 €					26 169 €		1				35 659.36 €	0.36%
Taekw ondo	9 000 €	-	-	26 700.00 €		1 000.00 €				27 700 €	1		0.50		770.83 €	39 470.83 €	0.39%
Tennis	43 930 €	47 550 €	5	132 865.64 €	15 000.00 €	6 900.06 €	30 000 €		25 398.68 €	210 164 €	2	4	1.00	88 363.39 €	199 094.44 €	604 102.21 €	6.02%
Tennis de table	56 170 €	32 250 €	5	261 029.71 €	3 000.00 €	12 000.00 €	65 000 €		64 431.01 €	405 461 €	2.5		1	82 754.26 €	175 837.50 €	777 472.48 €	7.75%
Tir à l'arc	12 940 €	34 900 €	5	66 144.38 €			15 000 €			17 500.00 €		3				149 484.38 €	1.49%
Tir aux armes sport.	14 040 €	2 500 €	1	27 563.80 €						27 564 €		3			35 100.00 €	79 203.80 €	0.79%
Triathlon	15 205 €	31 750 €	5	158 721.84 €	11 000.00 €	20 000.00 €	50 000 €		70 167.50 €	309 889 €	2		1.00	98 087.45 €	14 925.01 €	479 856.80 €	4.78%
Voile	3 710 €	-	-							- €						3 710.00 €	0.04%
Volleyball	34 500 €	55 600 €	6	168 983.01 €		4 500.00 €	57 500 €			230 983 €	2.5		1	85 537.35 €	137 264.49 €	558 884.85 €	5.57%
TOTALX	745 000 €	606 558 €	94	3 308 779.17 €	134 500.00 €	169 194.04 €	837 500 €	21 700 €	349 450.43 €	4 821 123.64 €	40.5	105	19.0	1 327 571.08 €	2 227 685.50 €	10 028 438.22 €	100%
Nbre des bénéficiaires	58 féd.	30		38	18	15	16	1	14	35				14			

Remarques :
1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux, gestionnaires administratifs et chargés de développement et de formation **subsidiées**
4) Pourcentage du total des crédits attribués

CONGE SPORTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'octroi de congé sportif est régi par les dispositions de la loi du 21 juillet 2023. La nouveauté majeure de cette loi est l'ouverture du congé sportif aux sportifs(ves) des clubs, aux bénévoles ainsi qu'aux participants des formations de l'INAPS.

Pour l'année 2024, un total de 1.867 demandes de congé sportif ont été introduites ; 6.472 jours au coût total de 853.625,64 € ont été accordés.

CONGE SPORTIF - COMPETITION ET PREPARATION

Peuvent bénéficier du congé sportif pour la préparation et la participation à des compétitions internationales officielles les sportifs(ves), leurs accompagnateurs, les cadres techniques, les juges et arbitres.

Au niveau des fédérations 1.111 demandes de congé sportif ont été introduites ; 4.639,5 jours ont été accordés au coût total de 633.161,52 €

Au niveau des clubs affiliés à une fédération 380 demandes ont été introduites ; 980 jours au coût total de 133.194,54 € ont été accordés.

CONGE SPORTIF - FORMATIONS

Peuvent bénéficier du congé sportif pour formations les cadres techniques pour participer à des formations sur le plan international ainsi que les participants à des formations de l'INAPS.

183 demandes au niveau fédéral ont été introduites ; 428 jours ont été accordés pour un coût total de 47.057,62 €.

6 demandes ont été introduites au niveau des clubs ; 14 jours ont été accordés au coût total de 1.215,16 €.

CONGE SPORTIF – ORGANISATIONS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

Peuvent bénéficier du congé sportif pour l'organisation de tels manifestations au Grand-Duché de Luxembourg les personnes bénévoles désignées par une fédération, un club affilié, le COSL ou le LPC. Le nombre maximal de jours accordés par année est fixé à 50 jours par fédération et 10 jours par club affilié.

Au niveau fédéral 87 demandes ont été introduites ; 218 jours ont été accordés pour un coût total de 19.632,57 €.

Au niveau des clubs affiliés 27 demandes ont été introduites ; 53,5 jours ont été accordés au coût total de 7.876,33 €.

CONGE SPORTIF – TRAVAIL ADMINISTRATIF

Peuvent bénéficier du congé sportif pour travaux administratifs les cadres administratifs, membres de l'organe d'administration d'une fédération sportive agréée, d'un club affilié, du COSL ou du LPC, pour s'occuper de la gestion courante de l'association et participer à des

réunions et formations internationales. Le nombre maximal de jours accordés par année est fixé par rapport au nombre de licences de compétition de la fédération respectivement du club affilié.

44 demandes ont été introduites au niveau des fédérations ; 94 jours ont été accordés au coût total de 8.057,74 €.

29 demandes au niveau des clubs ont été accordées ; 45 jours au coût total de 3.430,16 € ont été accordés.

CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

CONTRÔLE MÉDICAL DES SPORTIFS LICENCIÉS PRATIQUANT UN SPORT DE COMPÉTITION

Le contrôle médico-sportif est obligatoire pour tous les sportifs souhaitant obtenir une licence de compétition auprès d'une fédération sportive en dehors de certaines disciplines sportives qui en sont dispensées.

En 2024, les consultations médico-sportives ont été organisées durant 12 mois sans interruption. Au total, 16.719 sportifs ont été examinés et 7.660 électrocardiogrammes de repos ont été réalisés.

A préciser qu'environ trois quart, donc 12.778 examens médico-sportifs, ont été réalisés dans les 7 centres médico-sportifs gérés par l'Etat. Environ un quart, donc 3941 examens médico-sportifs, ont été réalisés dans les cabinets médicaux avec agrément du ministère des sports.

Aucune inaptitude définitive au sport en compétition n'a été prononcée en 2024. 964 sportifs étaient déclarés « inapte temporairement » au sport à la date du 31.12.2024 et ce, jusqu'à ce que des examens complémentaires approfondis permettent de valider leur aptitude au sport.

Les examens ont été réalisés dans 7 centres médico-sportifs régionaux par 36 médecins et 27 secrétaires, ainsi que dans 11 cabinets médicaux (14 médecins, dont 2 consultent aussi dans un des centres médico-sportifs gérés par l'Etat) agréés par le ministère des Sports.

La prise de rendez-vous reste centralisée au ministère des Sports pour les centres médico-sportifs régionaux uniquement. Les rendez-vous dans les cabinets médicaux agréés se font en contactant directement le cabinet en question.

Depuis mi-2024, la prise de rendez-vous dans les centres médico-sportifs ainsi que dans certains cabinets médicaux se fait via Guichet.lu.

Pour renforcer l'équipe de la Division médico-sportive et assurer une validation rapide des dossiers médicaux, un médecin avec une tâche mi-temps a été engagé à partir de mi-novembre 2021 au ministère des Sports. Jusqu'en mars 2024, ce médecin s'est occupé également du suivi médical des élèves du Sportlycée en équipe avec un médecin délégué du CHL et un médecin orthopédiste du CHL.

Un agent en prêt temporaire de main d'œuvre à temps plein a été affecté à la Division médico-sportive en octobre 2021. Cet agent a été repris dans l'équipe médico-sportive à temps plein au courant de l'année 2024.

Un agent en prêt temporaire de main d'œuvre à mi-temps a renforcé l'équipe de gestion des rendez-vous en janvier 2023.

Deux agents de l'ADEM en contrat appui-emploi (CAE) ont rejoint l'équipe de gestion des rendez-vous à temps plein en novembre 2023 pour compenser des départs du même service. Un agent a pu être intégré dans l'équipe médico-sportive début 2025 à temps plein.

L'application SP.DMS a été finalisée en juillet 2023 et la mise en production avec le transfert intégral de la base de données de l'ancienne application SPMED a eu lieu le 10 août 2023. En amont, tous les médecins examinateurs ainsi que les secrétaires ont bénéficié d'une

formation interactive de 2h, soit en présentiel dans les locaux du CTIE soit en visioconférence, ce qui a représenté trois sessions.

L'application SP.DMS permet de gérer l'agenda médico-sportif des centres médico-sportifs ainsi que des cabinets agréés en étant connectée directement au Répertoire national des personnes physiques (RNPP) pour vérification des adresses des sportifs et consultation de la validité du précédent examen médico-sportif. La prise de rendez-vous cumulés dans différents centres médico-sportifs n'est plus possible. Un nouveau rendez-vous ne peut être pris qu'en transférant le rendez-vous déjà fixé ou en annulant le rendez-vous pris au préalable.

Le rendez-vous est communiqué par SMS et/ou mail au sportif en temps réel au moment de l'inscription dans l'agenda. Un rappel du rendez-vous est adressé au sportif 2 jours en amont depuis fin 2024 et permet de limiter les absences et oublis de se présenter.

L'application SP.DMS est constamment adaptée et les flux de travail et de communication ont été optimisés lors de 7 mises en productions en 2024.

La Division médico-sportive a créé 547 numéros d'identification nationale (anc. matricules) pour des sportifs*ives venant pratiquer du sport en compétition au Grand-Duché de Luxembourg et n'ayant pas d'adresse légale au Luxembourg. Cette démarche peut être gérée depuis fin 2023 via l'application SP.DMS.

Les examens médico-sportifs sont sauvegardés dans un dossier médical du/de la sportif*ive pouvant être consulté par le médecin examinateur. Les tracés des électrocardiogrammes au format PDF ainsi que les rapports d'examens complémentaires (expertises médicales) complètent le dossier médical.

L'envoi des électrocardiogrammes (ECG) à interpréter au cardiologue est fait de façon électronique. En principe, cette interprétation se fait endéans 24 heures.

Les conclusions médico-sportives sont générées quotidiennement et transmises par lien OTX aux fédérations et aux clubs sportifs. Le lien OTX est accessible pendant 20 jours par le destinataire.

Les responsables de la gestion des conclusions médico-sportives des clubs sportifs et des fédérations peuvent recevoir un relevé des conclusions envoyées lors de leur absence.

L'envoi des courriers pour des demandes médicales complémentaires aux sportifs*ives est possible par lien OTX, si une adresse électronique personnelle du sportif*ive est reprise dans le dossier.

Les conclusions médico-sportives sont consultables sur Guichet.lu, via espace privé par le/la sportif*ive et les responsables légaux pour leurs enfants pratiquant un sport en compétition.

Les fédérations sportives ainsi que les clubs sportifs (depuis 2024) ont accès aux conclusions médico-sportives sur Guichet.lu via leur espace professionnel.

Tous les ordinateurs portables utilisés dans les centres médico-sportifs ont été remplacés par le CTIE en 2023. Une mise à jour trimestrielle ainsi qu'un support en cas de problèmes informatiques sont assurés par Proximus (depuis 2024).

Des routeurs du CTIE ont été installés dans les centres médico-sportifs gérés par le ministère des Sports pour assurer un transfert direct et sécurisé des ECG, de l'appareil à ECG dans l'application SP.DMS.

La division médico-sportive collabore au développement de SP.DMS-BI (volet statistiques) avec le CTIE. 14 réunions ont eu lieu en 2024.

EXAMEN MÉDICAL DES SPORTIFS D'ÉLITE

L'examen des sportifs d'élite consiste en un examen médical général et orthopédique, ainsi qu'en un certain nombre d'examens complémentaires, comme par exemple un électrocardiogramme de repos, un bilan sanguin et urinaire, une épreuve d'effort avec mesure des lactates sanguins – important pour renseigner les sportifs sur leur état de forme ou encore pour adapter leur entraînement – ou encore des tests fonctionnels réalisés désormais à la SportFabrik. Des conseils diététiques peuvent être proposés en partenariat avec les diététiciens du LIHPS, ou tout autre accompagnement médical et/ou paramédical utile. Depuis fin 2018, une impédancemétrie ou bio-impédance complète les examens proposés aux sportifs d'élite. Cet examen permet de déterminer la composition corporelle (eau, muscles, graisse), information importante pour les sportifs de haut niveau.

65 sportifs d'élite ont bénéficié d'un examen médico-sportif approfondi à la Clinique du sport à Eich en 2024. Ils ont été suivis toute l'année par l'équipe de la Division médico-sportive en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER (CHL)

Dans le cadre de la convention établie entre le CHL et le MSP en 2015, deux médecins spécialistes (un en orthopédie et un en médecine interne) travaillent à raison de trois heures par semaine chacun au sein des locaux du médico-sportif du ministère des Sports pour surveiller la santé des élèves du Sportlycée et des centres de formation ainsi que pour réaliser les examens médico-sportifs obligatoires.

Trois infirmières étaient en 2024 à la disposition des élèves et ont assuré une présence pendant 22,5 heures par semaine.

Un kinésithérapeute du CHL peut renforcer l'équipe des kinésithérapeutes du Sportlycée en cas de besoin (avenant à la Convention CHL – MSP de 2015 signé en 2024).

PROJETS & ANALYSES

Créée en janvier 2023 afin de soutenir le cabinet ministériel et le Premier Conseiller de Gouvernement grâce à des analyses stratégiques et à la coordination de projets transversaux, la division Projets & Analyses pilote depuis plusieurs initiatives majeures.

Parmi les projets phares de 2024 figurent la coordination de la Maison du Luxembourg dans le cadre des Jeux Olympiques à Paris, ainsi que l'accompagnement du projet « Meng Gemeng lieft Sport ».

Dans la mesure où la digitalisation constitue l'un des axes de développement du ministère des Sports, la division Projets & Analyses met également son expertise au service du suivi des projets transversaux dans ce domaine.

PROMOTION DE L'IMAGE DE MARQUE DANS LE SPORT

La division Projets & Analyses a également coordonné le programme de promotion de l'image de marque dans le sport. En 2024, 14 athlètes, 19 fédérations et 12 organisateurs d'événements ont bénéficié du subside Nation Branding, afin de mettre en avant la marque « Luxembourg – Let's make it happen » à l'échelle internationale. Le montant de ce subside s'élevait à 842.500 EUR.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Au cours de l'année 2024, le ministre des Sports a fourni 61 réponses aux questions formulées par les parlementaires.

RELATIONS INTERNATIONALES

UNION EUROPÉENNE

A l'occasion de la réunion du volet « sport » de la session du Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » qui s'est tenue les 13 et 14 mai, les ministres des sports de l'UE ont eu l'opportunité de débattre lors du débat politique sur le thème du rôle des bénévoles dans le sport européen. Le débat a permis aux ministres des sports les mesures qui sont appliquées dans leur pays pour encourager le bénévolat dans le sport, ainsi que sur les obstacles qui empêchent les personnes de se porter volontaires dans le sport au niveau national et au niveau de l'UE. Le ministre des Sports luxembourgeois a ainsi rappelé que le sport au Luxembourg repose entièrement sur les bénévoles et a également mentionné la révision du congé sportif qui a été étendu aux bénévoles afin de renforcer l'engagement bénévole sportif. A l'occasion de cette session du Conseil dédiée au sport les ministres ont également approuvé des conclusions sur la contribution des pratiques sportives autoorganisées en soutien à des modes de vie actifs et sains parmi les Européennes et les Européens ainsi qu'une résolution sur le plan de travail de l'UE en faveur du sport, qui s'appliquera de juillet 2024 à décembre 2027. Ce plan de travail se concentrera sur trois grandes priorités : l'intégrité et les valeurs dans le sport, la dimension socioéconomique du sport et la dimension de durabilité ainsi que la participation à des activités sportives et à une activité physique bienfaitrice pour la santé. Plusieurs points divers ont également été présentés notamment celui de la Présidence portant sur conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie sur le secteur sportif ukrainien qui fut présenté par le ministre ukrainien de la jeunesse et des sports Madvi Bidnyi. Le Conseil avait débuté par l'habituel déjeuner du dialogue structuré des ministres des Sports qui, en présence de la Commissaire Iliana Ivanova, ont échangé sur le thème de « la place des femmes dans le sport ». Ce sujet fut l'occasion pour le ministre des Sports luxembourgeois de souligner que des efforts doivent encore être faits mais aussi d'indiquer que la lutte contre les inégalités de genre dans le domaine du sport est une des priorités de l'accord de coalition du gouvernement.

Le Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » s'est ensuite réuni les 25 et 26 novembre 2024. Lors de la session « sport » du 24 novembre, les ministres ont approuvé des conclusions sur la promotion de l'héritage durable des grands événements sportifs. Ces conclusions mettent l'accent sur le potentiel des grands événements sportifs afin d'améliorer la vie et le bien-être des citoyens de l'UE à long terme et laisser ainsi un héritage durable. Les ministres ont ensuite tenu un débat d'orientation, introduit par le président de l'UEFA, Aleksander Čeferin, sur le rôle des principales caractéristiques d'un modèle européen du sport, en mettant l'accent sur les aspects qui pourraient contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs de l'UE dans le sport. Le ministre Georges Mischo a ainsi pu rappeler que « la solidarité financière envers les clubs de base et envers les petits pays doit demeurer la clef de voûte du sport européen ». Plusieurs points d'information ont été communiqués portant notamment sur la dimension européenne des Jeux de Paris 2024 et du championnat d'Europe de football 2024 en Allemagne.

Le ministère des Sports a également participé, les 12 et 13 mars, à la réunion des directeurs des sports sous présidence belge à Genval et ensuite, les 11 et 12, juillet à celle organisée par

la présidence hongroise à Budapest. Le ministère des Sports a également participé aux réunions formelles du Groupe de travail « sport » du Conseil de l'UE à Bruxelles ainsi qu'à celle informelle organisée à Louvain-la-Neuve les 30 et 31 janvier. Le ministère des Sports était également présent à d'autres événements tels que la conférence sur le sport non-organisé organisée par la présidence belge à Genvall les 20 et 21 janvier, à la réunion d'un groupe d'experts à Bruges les 25-26 avril sur le thème « Digital solutions to engage the unaffiliated athlete / sport practitioner », au Forum européen du sport à Liège les 16 et 17 avril. Le ministère a également participé aux travaux en ligne du groupe d'experts de la Commission européenne sur « safety and security in sport » ainsi qu'aux réunions à Bruxelles du Comité Erasmus+ pour son volet « sport ».

CONSEIL DE L'EUROPE

Accord Partiel élargi sur le Sport (APES)

Assurant la présidence de l'APES jusqu'en mai 2024 le Luxembourg a participé, les 29 et 30 mai, à Strasbourg à la réunion de son Comité de direction. Le ministère des Sports a également participé à divers travaux et réunions organisés par et dans le cadre de l'APES comme la conférence des ministres des sports du Conseil de l'Europe à Porto du 8 au 10 octobre, aux réunions de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe à Athènes (4-5 novembre) et à Paris (4 décembre) ainsi qu'aux réunions du comité statutaire de l'APES à Strasbourg (8 novembre), aux réunions en ligne et à Paris du Groupe de travail sur la mise en œuvre de la Charte européenne du sport et aux réunions mensuelles en ligne du Bureau de l'APES. Le ministère des Sports a également fait partie de l'équipe de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport au Maroc (11-12 janvier). Dans le cadre de la Présidence par le Luxembourg du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le ministre des Sports, Georges Mischo, a participé à la réunion annuelle du Pool d'experts internationaux en faveur d'un sport sûr organisée à Strasbourg qui portait sur le thème de « la protection de l'enfance dans le sport : pratiques tenant compte des traumatismes ». Le ministre a rappelé qu'il s'agit d'un sujet qui lui tient particulièrement « car c'est une évidence mais la première découverte du sport se fait à l'enfance et à l'adolescence, c'est ce moment qui les incitera ou les dissuadera de continuer à être des citoyens actifs ». Ce fut aussi l'occasion pour le ministre de mentionner les différentes initiatives existantes au Luxembourg ainsi que celles futures comme la mise en place, au sein de l'ALAD, d'une structure unique globale chargée de la protection de l'intégrité et de lutter contre les violences interpersonnelles dans le sport.

Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA)

Ayant été réélu en mars pour un second mandat d'un an à la présidence du CAHAMA, le Luxembourg a participé aux trois réunions annuelles du CAHAMA organisées à Strasbourg (mars-septembre et novembre) ainsi qu'à la réunion extraordinaire organisée en ligne en avril ainsi qu'à la réunion conjointe CAHAMA- Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO) à Londres le 20 juin.

Divers

Rencontres régulières à Bruxelles avec divers stakeholders du secteur sportif et participation à leurs évènements (UEFA, FIFPRO, UEC, Liga, EOC ...) ainsi que de la Commission européenne.

BASE NAUTIQUE

LULTZHAUSEN

Activités

Au sein de la base nautique de Lultzhausen, gérée par le Service national de la jeunesse (SNJ), en étroite collaboration avec le ministère des Sports, l'équipe pédagogique *Sport erliewen* offre des activités d'initiation au sport et à l'activité physique. Des stages d'initiation ont été organisés dans les disciplines canoë, géocaching, kayak, stand up paddling, voile, vélo tout-terrain, course d'orientation, radeau, escalade ainsi que des activités dans le domaine du sport urbain.

Au total, l'équipe a encadré 825 groupes, comprenant 12 267 participants, lors des différentes activités de l'année 2024.

À ces activités régulières s'ajoute la régates Sailing schools, en partenariat avec le Groupe luxembourgeois de croisières et de régates, avec 160 participants, dont 60 skipper et co-skipper.

Formations

En collaboration avec l'Institut nationale de l'activité physique et des sports (INAPS), six formations de spécialisation et huit entraînements de rafraîchissement pour animateurs spécialisés dans les disciplines vélo-tout-terrain, escalade en salle, sports nautiques, voile et sports urbains ont attiré 114 participants.

L'équipe *Sport erliewen* a également proposé trois formations continues pour le personnel de maisons relais (32 participants).

Projets & événements

Le SNJ a organisé la 15e édition de la Nuit du sport, avec la participation de 45 communes et d'autres acteurs, proposant plus de 140 disciplines sportives différentes. Cette édition a attiré pas moins de 20 000 participants.

La deuxième porte ouverte de la base nautique de Lultzhausen a été organisée le 20 avril 2024.

Un nouveau projet, combinant des ateliers sportifs, de relaxation et d'alimentation, a été élaboré sous le nom de *GoodFoodLoop*. Ce projet, qui sera lancé officiellement en 2025, vise à promouvoir un mode de vie sain auprès des jeunes.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

L'un des piliers fondamentaux des activités sportives – qu'il s'agisse d'initiation, de loisir, de santé ou de compétition – réside dans le cadre au sein duquel elles se déroulent. Sur le plan des équipements et des infrastructures, l'année 2024 a été marquée par une prise de conscience approfondie des besoins spécifiques des communes, des syndicats de communes et des organisations sportives, sans pour autant négliger les attentes des services d'éducation et d'accueil pour enfants.

Tout en maintenant l'esprit du programme quinquennal d'infrastructures sportives, désormais dans sa douzième édition (1er janvier 2023 - 31 décembre 2027), des pistes de soutien complémentaires ont été identifiées en réévaluant la contribution du ministère des Sports face aux multiples défis auxquels les maîtres d'ouvrage d'infrastructures sont actuellement confrontés. Dans ce cadre, des échanges constructifs ont eu lieu avec différents acteurs publics et privés, ainsi qu'avec les associations et fédérations sportives, dont les conclusions ont souligné la nécessité urgente d'une adaptation fondamentale de la méthodologie de soutien.

En attendant l'élaboration du prochain programme d'infrastructures sportives, et dans le respect de la loi du 21 juillet 2023 autorisant le Gouvernement à subventionner ce douzième programme quinquennal, ainsi que de son règlement d'application, de nouvelles pistes sont déjà mises en œuvre.

La Division Infrastructures du ministère des Sports, dédiée au développement et à la promotion de la pratique sportive via de nouvelles constructions, des rénovations ou des réaménagements d'infrastructures, adopte désormais une approche plus proactive :

- Accélération des délais de traitement
- Transparence accrue de l'information
- Propositions
- Conseils
- Mise en relation
- Soutien allant au-delà d'une simple promesse de subventions en capital

ARTICLE BUDGÉTAIRE 2024

- Subsidés aux fédérations et sociétés sportives pour la réalisation, l'aménagement et l'amélioration d'installations sportives (Code écon. 52.10) : 100.000, - €

Dix demandes de subvention au titre de l'article budgétaire ont été prises en considération. Parmi celles-ci, huit ont obtenu un accord favorable pour l'exercice 2024, à hauteur de 94 897,52 €.

12^e PROGRAMME QUINQUENNAL

La loi du 21 juillet 2023 autorise le Gouvernement, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, à mettre en œuvre le 12^e programme quinquennal d'équipement sportif, doté d'une enveloppe globale de 135.000.000, - €, afin de soutenir la réalisation de nouvelles infrastructures sportives par les communes, syndicats intercommunaux et organisations sportives, ces dernières pouvant s'associer entre elles ou avec des promoteurs privés.

L'aide financière est accordée par le ministre sous forme de subventions en capital, avec un taux de subventionnement ne pouvant excéder 35 % du montant éligible. Toutefois, ce taux peut être porté :

- jusqu'à 50 % pour un projet à intérêt régional ;
- jusqu'à 70 % pour un projet à intérêt national.

Ces taux s'appliquent aussi bien aux nouveaux projets de construction qu'aux rénovations et mises en conformité d'infrastructures sportives existantes.

DOTATION SUPPLEMENTAIRE : FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL

En complément, la loi budgétaire prévoit chaque année une dotation destinée à alimenter le Fonds d'équipement sportif national, dont la mission est d'apporter une aide financière dans les domaines suivants :

- Zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, à partir d'une superficie de 100 m² ;
- Projets de réalisation et de rénovation d'infrastructures sportives ne répondant pas au seuil de grande envergure, c'est-à-dire ceux dont le coût total hors taxes est inférieur à 2.000.000 €.

Pour l'exercice 2024, ce fonds a été renforcé par une dotation supplémentaire de 5.000.000 €.

MISSIONS COMPLEMENTAIRES DU PROGRAMME QUINQUENNAL

Le programme quinquennal et son fonds complémentaire impliquent également les missions suivantes :

- Gestion d'une base de données nationale des infrastructures sportives, visant à faciliter l'élaboration des futurs programmes quinquennaux ;
- Réalisation d'études pour établir des modèles de gestion optimisés ;
- Création et mise à disposition d'un outil informatique destiné aux maîtres d'ouvrage pour l'introduction uniformisée de leurs demandes, servant de plateforme d'échange et de stockage centralisé des documents relatifs (demandes, délibérations, devis, factures, plans de construction, etc.), notamment dans le cadre du versement des aides financières ;
- Mise en place d'une visualisation cartographique des infrastructures et d'un moteur de recherche permettant d'identifier les installations sportives selon des critères précis ;
- Synchronisation des informations avec ENERCOACH, afin d'optimiser l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la réalisation de nouveaux projets ;
- Contrôle sur site afin de vérifier l'exécution des travaux ;
- Examen final de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la validation des dépenses servant de base à l'aide financière.

Ces missions s'étant révélées insuffisantes au regard des attentes et des besoins des partenaires, et en cohérence avec les objectifs fixés par l'accord de coalition du Gouvernement, la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire a été actée. Les premiers résultats officiels de ses travaux seront présentés en 2025.

VOLUME DES DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

Étant donné que la durée d'application de chaque programme quinquennal chevauche en partie le temps nécessaire à la réalisation d'une construction ou d'une rénovation, le traitement d'une demande de subvention au sein d'un exercice budgétaire ne se limite pas à un seul programme quinquennal.

D'autre part, on pourrait s'attendre à ce que les montants annuels liquidés correspondent à au moins un cinquième de l'enveloppe d'un programme quinquennal. Cependant, en raison non seulement de délais de réalisation souvent supérieurs, mais aussi du paiement échelonné par tranches, la procédure de liquidation peut s'étendre sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans.

Au cours de l'exercice 2024, des projets relevant du programme actuel ainsi que des deux précédents ont bénéficié de tranches de paiement pour un total de 15.794.733,41 €. Pour 2023, ce montant s'élevait à 39.677.124,42 €, contre 29.621.474,32 € en 2022. Cette variation s'explique par un nombre important de projets finalisés lors de la phase de transition vers le 12e programme.

Par ailleurs, en vue de l'inscription de nouveaux projets d'infrastructures sportives de grande envergure ou de rénovations sur la liste arrêtée par règlement grand-ducal, 32 projets ont été retenus pour l'année 2024.

Conformément au Règlement grand-ducal du 15 août 2023 fixant les plafonds des dépenses subsidiées dans le cadre de l'exécution du 12^e programme quinquennal d'infrastructures sportives, le montant maximal subsidiable pour ces projets s'élève à 320.225.939,49 €, impliquant une estimation des subsides à prévoir de 113.510.158,85 €.

Au cours de l'exercice 2024, la Division Infrastructures a traité 52 projets de grande envergure inscrits sur une liste et 160 projets de modernisation, tous programmes quinquennaux confondus. À cela s'ajoutent de nombreuses pré-demandes, qui seront soit officiellement introduites ultérieurement, soit non éligibles à une suite favorable en raison de leur nature.

ÉVOLUTION ET FINANCEMENT DES PROJETS SPORTIFS

Par rapport au 11^e programme quinquennal, on observe déjà en 2024 une augmentation significative de 30 % du nombre de projets de grande envergure, traduisant une dynamique croissante dans le développement des infrastructures sportives. Cette évolution témoigne non seulement d'un besoin accru d'équipements adaptés aux exigences modernes, mais également d'une mobilisation renforcée des acteurs publics et privés en faveur du sport et de son accessibilité.

Par ailleurs, plusieurs projets urgents ont été identifiés par le ministère des Sports et sont en attente d'une demande officielle d'aide financière. Ces projets, jugés essentiels pour répondre aux besoins croissants des collectivités et des associations sportives, nécessitent un accompagnement adapté afin de garantir leur réalisation dans des conditions optimales. Toutefois, au vu de cette demande en forte hausse, il apparaît clairement que les capacités budgétaires et les dispositions actuelles atteignent progressivement leurs limites.

Dans ce contexte, les prévisions financières indiquent qu'un montant de subsides d'au moins 119.000.000 € devra être envisagé pour répondre aux besoins identifiés, dépassant ainsi largement l'enveloppe allouée au programme quinquennal en cours. Cette situation souligne la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'adaptation des mécanismes de soutien financier, afin d'assurer la pérennité des infrastructures sportives et de permettre la poursuite d'une politique ambitieuse en matière d'aménagement et de modernisation des équipements dédiés à la pratique sportive.

CENTRES NATIONAUX

CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2024

2.190.049 € ont été liquidés en 2024 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés ci-dessous, dont 290.161 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 1.899.888 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

- le centre national de boules et pétanque à Belvaux ;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg ;
- le centre national de football à Mondercange ;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- le centre national de quilles à Pétange ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire) ;
- le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- le centre national de tir aux armes sportives à Senningen ;
- le centre national de voile à Liefrange ;
- le centre national de squash à Kockelscheuer ;
- le stade national de football et de rugby à Luxembourg ;
- le centre national de golf à Clervaux ;
- le centre national des arts martiaux à Strassen ;
- le centre national de parachutisme.

COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)



Le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) est institué par l'article 2 de la loi modifiée du sport du 3 août 2005 en tant qu'organe central du mouvement sportif. Constitué en association sans but lucratif il regroupe l'ensemble des fédérations nationales régissant un sport de compétition, des associations de sport de loisir, des groupements multisports et des organisations à vocation sportive de caractère nationale. Il assure les intérêts du sport auprès des pouvoirs et des institutions officiels, publics et privés.

Les membres du COSL sont aujourd'hui au nombre de 64 et incluent les fédérations olympiques représentant un sport olympique, les fédérations nationales sportives représentant un sport non olympique des sports et d'autres fédérations multisports, affinitaires ou scolaires.

Une collaboration étroite et constructive en faveur du mouvement sportif luxembourgeois s'est poursuivie en 2024 entre le COSL et le ministère des sports notamment par des échanges réguliers sur des dossiers d'actualités mais aussi par des entrevues mensuelles traitant des sujets d'actualité. Ainsi le ministre de Sports a rencontré en 2024, 8 fois les responsables du COSL en réunion bilatérale.

Outre cet échange régulier le ministère contribue à travers des moyens budgétaires à la réalisation des objectifs du COSL en le dotant annuellement d'une aide financière dont le montant est fixé au budget correspondant à l'année en question et ceci sur base d'une convention de collaboration conclue en date du 28 août 2023.

Pour l'année, 2024 la participation financière en question s'est élevée à 977.925,32 euros. S'y ajoute un subside pour l'animation et l'appui du sport-loisir de 7.800 euros de même qu'un subside pour la promotion de l'image de marque à hauteur de 50.000 euros

LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS



Le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) vise à développer le sport de haut niveau au Luxembourg en optimisant les ressources et les services destinés aux sportifs de haut niveau, sélectionnés par le COSL ou le LPC.

MISSION ET DOMAINES D'ACTIVITE

Dans le cadre de son objectif prioritaire, à savoir de promouvoir la performance sportive tout en protégeant la santé physique et mentale des sportifs accompagnés, il soutient les sportifs de haut niveau dans les domaines suivants :

- Biomécanique
- Conseil en double carrière
- Conseil en nutrition du sport
- Diagnostic de performance
- Kinésithérapie du sport
- Médecine du sport
- Mise à disposition de technologies d'entraînement
- Préparation physique
- Prévention des blessures
- Psychologie du sport
- Retour au sport

SERVICES PROPOSES

Le LIHPS propose ses services spécialisés aux sportifs de haut niveau par différents canaux. D'une part, il fournit directement ces services, soit par le biais de son propre personnel, soit en collaborant avec des experts rémunérés sur la base d'honoraires. D'autre part, il s'appuie sur les ressources et les infrastructures de ses trois piliers forts : le Centre Médical Olympique Luxembourgeois (CMOL) au CHL, le High Performance Training & Recovery Center (HPTRC) à la Coque, et la SportFabrik à Differdange, en intégrant l'expertise scientifique du Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science (LIROMS).

En 2024, le LIHPS a fourni ses services à :

- 36 sportifs du cadre élite du COSL
- 40 sportifs du cadre promotion du COSL
- 1 sportif dans une mesure de développement individuel du COSL
- 2 sportifs du cadre élite du LPC
- 2 sportifs du cadre promotion du LPC
- 27 sportifs de la section des sports d'élite de l'armée (SSEA)
- 67 sportifs des équipes nationales seniors des sports collectifs
- 63 sportifs dans des mesures de développement fédérales des sports individuels
- 70 sportifs dans des mesures de développement fédérales des sports collectifs

Au total, 294 sportifs issus de 26 sports différents ont bénéficié des services du LIHPS, un chiffre en forte croissance depuis sa création en 2017. Les sports les plus représentés étaient

le football (79), le cyclisme (49), le basketball (35), le handball (19), l'athlétisme (14), le tennis de table (13), le triathlon (12), la natation (11), le badminton (11) et le judo (8).

PILIERES

Outre une excellente collaboration avec le Centre Médical Olympique Luxembourgeois (CMOL), qui a permis d'assurer un accompagnement médical et kinésithérapeutique de grande qualité pour les sportifs de haut niveau tout au long de l'année, les faits marquants de 2024 se sont principalement concentrés sur le fonctionnement de la SportFabrik et la mise en œuvre du nouveau Recovery Center du HPTRC à la Coque.

FONCTIONNEMENT DE LA SPORTFABRIK

Le défi principal en 2024 pour le LIHPS a été d'utiliser de manière aussi efficace que possible le laboratoire temporaire situé au premier étage de la SportFabrik, après que le laboratoire principal, situé au sous-sol, ait subi des dommages importants l'année précédente à la suite d'une inondation significative et reste en cours de réparation.

En dépit de ces circonstances, le laboratoire temporaire a permis de réaliser des tests de base visant à déterminer les paramètres généraux de performance des sportifs de haut niveau, ainsi que divers tests en lien avec la prévention des blessures et le retour au sport après des blessures. Cependant, en raison des dimensions réduites du laboratoire temporaire et des dommages subis par les plateformes de force, les tests spécifiques aux sports n'ont pu être réalisés que de manière très limitée.

Malgré ces défis, l'année a été surmontée avec succès, puisque l'équipe d'experts du LIHPS et de LIROMS a considérablement augmenté le nombre de tests effectués avec les sportifs de haut niveau, atteignant un total de 132 tests réalisés auprès de 93 sportifs (contre 54 sportifs en 2023).

MISE EN SERVICE DU RECOVERY CENTER DU HPTRC

Grâce à l'ouverture du Recovery Center fin 2023 et au recrutement des ressources humaines nécessaires en 2024 par le LIHPS, un nombre croissant de sportifs de haut niveau a pu profiter de cette infrastructure de pointe. Les technologies de récupération sont intégrées, par les experts du LIHPS, dans les plans d'entraînement des sportifs en s'appuyant sur les connaissances les plus récentes en sciences et médecine du sport. Cela permet d'optimiser les performances sportives, de prévenir les blessures et d'accompagner le retour au sport après une blessure.

Le Recovery Center joue désormais un rôle central dans le soutien au sport de haut niveau au Luxembourg, offrant aux sportifs un accompagnement innovant et adapté à leurs besoins spécifiques.

Le 5 mars 2024, S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du ministre des Sports, a visité le HPTRC à la Coque, où il a pu apprécier la qualité de cette infrastructure et en apprendre davantage sur le contexte scientifique relatif au sport, présenté par les experts du LIHPS.

PROJETS PHARES

Les initiatives marquantes de 2024 incluent deux projets emblématiques qui ont illustré l'engagement du LIHPS dans le développement du sport de haut niveau au Luxembourg : les Jeux Olympiques de Paris et le Festival européen du sport (feSPORT)

JEUX OLYMPIQUES DE PARIS

L'année 2024 a bien sûr été marquée par les Jeux Olympiques de Paris. Le LIHPS, en tant que centre de haute performance, était fortement impliqué, d'une part dans la préparation des sportifs qualifiés et, d'autre part, dans la mise à disposition d'experts pour aider la délégation de « Team Lëtzebuerg » grâce à leur expertise.

Parmi les sportifs luxembourgeois qualifiés pour les Jeux, 12 sur 13 avaient collaboré avec le LIHPS à divers niveaux avant les Jeux, contre 9 sur 12 lors de ceux de Tokyo en 2021.

En ce qui concerne les experts du LIHPS présents dans la délégation officielle, celle-ci comprenait le Head of Performance, le Head of Prevention and Return to Sport, ainsi que deux experts externes du LIHPS dans les domaines de la psychologie du sport et de la nutrition. Au total, quatre experts du LIHPS faisaient partie de « Team Lëtzebuerg », se consacrant entièrement au soutien des sportifs pendant les Jeux Olympiques.

Ces chiffres témoignent du rôle croissant du LIHPS dans l'encadrement des sportifs de haut niveau et soulignent la confiance dont il bénéficie désormais dans le paysage sportif luxembourgeois de haut niveau.

PROJET FESPORT

Le Festival européen du sport (feSPORT) s'est déroulé du 31 juillet au 9 août 2024, au cœur de plusieurs zones de célébration des Jeux Olympiques 2024 telles que le château de Vincennes et le Club France. Né de la collaboration entre l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP), neuf centres européens de haute performance – dont le LIHPS –, l'Union Française des Œuvres Laiques d'Éducation Physique (UFOLEP), et la Ville de Vincennes, l'événement a su allier de façon novatrice le sport d'élite et le sport pour tous. Financé par l'Union européenne, le festival a obtenu une forte reconnaissance, en particulier au niveau institutionnel.

Du point de vue luxembourgeois, le point culminant du festival a été une soirée organisée à la Maison du Luxembourg le 7 août 2024. En présence du ministre des Sports, du Président du COSL et des représentants des neuf autres centres européens de haute performance, des présentations sur les activités du LIHPS ont eu lieu, suivies d'une soirée d'échanges et de réseautage. Cet événement a permis de créer des liens solides et d'ouvrir la voie à de futurs projets collaboratifs à l'échelle européenne.

COLLOQUES

En 2024, le LIHPS a organisé trois colloques dans le cadre de l'Académie Luxembourgeoise de Médecine, de Kinésithérapie et des Sciences du Sport :

- « *Heat training to increase endurance performance in elite athletes* » présenté par le Prof. Dr Bent Ronnestad, le 7 février 2024 ;
- « *Exploring the applications of machine learning and virtual reality in gait analysis and human movement science* » présenté par le Prof. Dr Brian Horsak, le 9 octobre 2024 ;
- « *Mental health challenges among elite athletes* » présenté par le Prof. Dr Vincent Gouttebauge, le 4 décembre 2024.

RESSOURCES HUMAINES

En 2024, une nouvelle collaboratrice a rejoint l'équipe du LIHPS, avec pour mission principale d'exécuter des stratégies de récupération personnalisées pour les sportifs de haut niveau au HPTRC à la Coque. Cette arrivée porte l'effectif total à 12 personnes, correspondant à 10,3 équivalents temps plein.

FINANCEMENT

Dans le cadre de la convention existante entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le LIHPS, qui définit entre autres le rôle de ce dernier en tant que gestionnaire sportif de la SportFabrik et du HPTRC, l'État a soutenu la réalisation des objectifs du LIHPS en 2024 par une contribution financière de 1 500 000 €.

INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS)

UTILISATION DES INFRASTRUCTURES ET VOITURES DE SERVICE

L'INS a enregistré un total de 5708 nuitées pour les élèves de l'internat au cours de l'année scolaire 2023/2024. On comptait ainsi 48 élèves internes avec une moyenne d'âge de 15 ans.

Pendant les stages sportifs organisés en 2024, l'INS a également permis aux stagiaires et encadrants sportifs l'accès aux infrastructures d'hébergement. Un total de 977 nuitées a été enregistré pour ces derniers.

Concernant les repas pris sur le site, l'INS a proposé diverses formules de restauration selon le public cible.

Pour 2024, l'INS recense ainsi les chiffres suivants :

Nuitées	Petits-déjeuners	Repas chauds
6685	6654	48139

Durant l'année 2024, l'INS a mis à disposition aux différentes fédérations sportives, au Sportlycée ainsi qu'à l'INAPS, les infrastructures sportives comme suit :

TABLEAU DE L'UTILISATION EN HEURES/ANNEE :

Salle	Entraînements	Stages	Cours de formation	Total
Hall sportif 1	867	524	320	1711
Salle de gymnastique	3833	/	24	3857
Salle de judo	1125	12	36	1173
Salle de musculation	1762	/	96	1858
Terrain de football	1557	42	/	1599
Installation d'athlétisme	2446	/	26	2472
Terrain polyvalent	480	/	20	500
Terrain de beach-volley	321	152	/	473
Salle Rubamprèz	759	/	36	795
Hall multisports 2	1205	140	192	1537
Salle polyvalente	980	52	72	1104
Totaux :	15335	922	822	17079

L'équipe technique de l'INS s'occupe également de la gestion des voitures des différents services au sein du MSP.

En 2024, l'INS compte pour les deux voitures de service 11962 km d'usage, ce qui correspond à une utilisation mensuelle de 997 km.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS

Le 22 mars 2024, le Conseil supérieur s'est réuni sous l'égide du nouveau ministre des Sports, lequel a présenté ses priorités politiques, dont l'encadrement des sportifs d'élite avec la création d'une filière parallèle à la section des sports d'élite de l'armée. Dans ce contexte, le groupe de travail « Sport de haut niveau/cadre de soutien éducatif et professionnel » a présenté le résultat de ses travaux des derniers mois.

Lors de la réunion du 12 juillet 2024, deux nouveaux membres Tessy Scholtes et Markus Stegmann ont rejoint le conseil. Ils finissent les mandats respectifs de M. Gilles Muller et Mme Mandy Minella, lesquels ont démissionné au cours de l'année.

Le président Sacha Pulli a annoncé son départ en raison de responsabilités politiques à assumer sous peu.

A l'ordre du jour figuraient également les conclusions du groupe de travail « Sport de haut niveau/cadre de soutien éducatif et professionnel ».

Le 5 novembre 2024, le Conseil supérieur est recomposé à la suite de la fin de son mandat de quatre ans. Font alors partie du nouveau Conseil supérieur des Sports pour un nouveau terme de 4 ans :

- M. Samy PICARD, président ;
- M. Ralf LENTZ ;
- M. Alwin DE PRINS ;
- M. Ken DIEDERICH ;
- M. Christian JUNG ;
- Mme Nathalie LAMBORELLE ;
- M. Yves PICARD ;
- M. Pascal SCHAUL ;
- Mme Tessy SCHOLTES ;
- M. Markus STEGMANN ;
- M. Charles STELMES ;
- M. le Dr. Axel URHAUSEN.

Nathalie Goergen-Kirpach, fonctionnaire du ministère des Sports, assiste le Conseil supérieur des sports en tant que secrétaire.

INSTITUT NATIONAL DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DES SPORTS (INAPS)



Pendant presque un demi-siècle l'ENEPS (Ecole nationale de l'éducation physique et des sports), qui forme la base historique de l'INAPS, s'est consacrée, ensemble avec le mouvement sportif, à la mise en œuvre de la formation théorique et pratique, ainsi que de la certification par brevet des cadres techniques et administratifs des fédérations et clubs sportifs.

Un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur, le 1^{er} octobre 2023, de la loi portant création de l'INAPS (Institut national de l'activité physique et des sports), ce nouvel institut a bien entamé son évolution vers le centre de compétence et de ressources dans le domaine de l'activité physique et des sports au Luxembourg. Son objectif est de contribuer au développement de la qualité de l'offre dans ce domaine et ce à travers toute la société et à tous les niveaux. Ceci est bien entendu toujours réalisé moyennant le développement continu de la formation des cadres techniques et administratifs, enseignants et éducateurs, le développement de concepts et de matériel didactique, pédagogique, scientifique et technique, mais également par de nouvelles missions axées sur le soutien et le conseil des acteurs et institutions ayant un impact considérable sur le vécu du sport et de l'activité physique au Luxembourg, comme les ministères, les administrations étatiques et communales, ainsi que les fédérations sportives agréées et clubs sportifs affiliés.

La mention répétée de l'INAPS dans l'accord de coalition 2023-2028 souligne le rôle préminent et important de l'INAPS dans le secteur du sport et de l'activité physique et pose les jalons pour l'évolution vers un centre de compétence et de ressources. L'INAPS conseille et soutient le ministère des sports dans la conception et la mise en œuvre de sa politique visant à créer un cadre propice pour le développement du sport et de l'activité physique à tous les niveaux, de développer les capacités organisationnelles du secteur et de contribuer ainsi à une population active et saine.

En 2024, l'INAPS a beaucoup évolué, au niveau des ressources humaines et financières, ainsi que de la structure, de l'organisation, des processus et outils de travail internes, afin de répondre aux attentes du secteur, de consolider les activités existantes et de développer des activités supplémentaires dans le cadre des nouvelles missions. Cette première phase de l'évolution vers un centre de compétence et de ressources incontournable dans le secteur de l'activité physique et des sports est bien entamée et sera développée davantage dans les années à venir.

L'ADMINISTRATION EN UN COUP D'ŒIL

L'organigramme

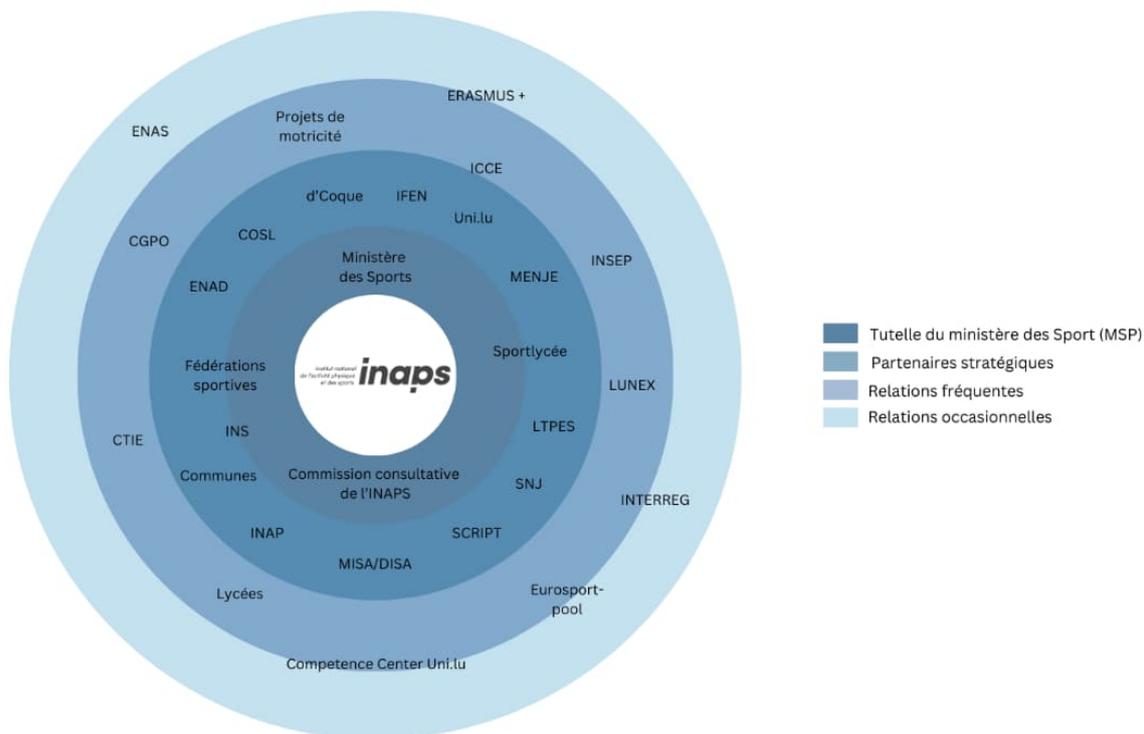


Les organes et commissions



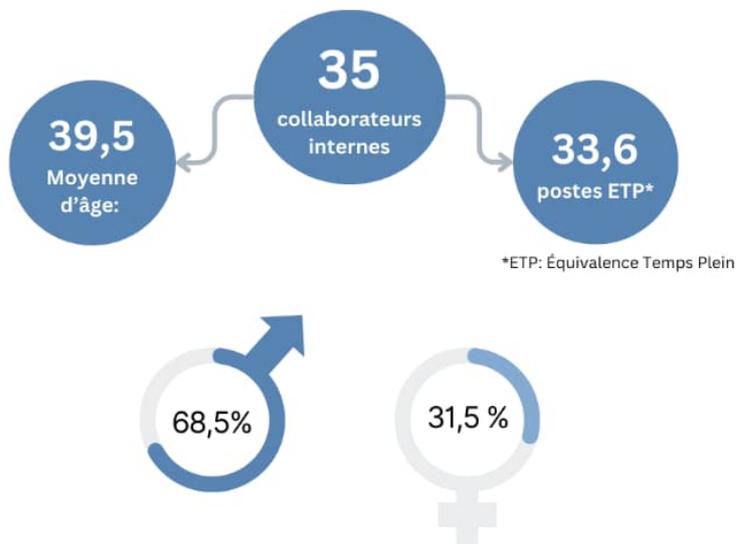
(*) 30 commissions des programmes en place en 2024

Les parties prenantes



Les ressources humaines :

- Collaborateurs internes



- Collaborateurs externes



Les formations

Formations	proposées	Inscriptions
Formations initiales	38	541
Formations initiales juges et arbitres	21	351
Formations continues cadres techniques et administratifs	72	1461
Formations continues secteur de l'éducation formelle	62	1126
Formations continues secteur de l'éducation non formelle	6	131

Les certifications

Certifications	
Brevets d'Etat (LUXQF3, LUXQF4, LUXQF5)	341
Homologations totales	227
Homologations partielles	27

Les réseaux sociaux

Médiaux sociaux	Followers	Posts	Stories
Facebook	2821 +10,2%	51	145
Instagram	1492 +13%	19	145
Linkedin	144	7	-

UNE ANNÉE 2024 MARQUÉE PAR L'ÉVOLUTION

La direction

La direction assure la responsabilité globale et la coordination générale de l'INAPS. Elle est composée d'un directeur et de deux attachés à la direction.

Le directeur est responsable de l'accomplissement des missions de l'INAPS. Selon l'article 6 de la loi du 29 juillet 2023 portant création de l'INAPS, « il est chargé d'assurer son fonctionnement sur les plans administratif, technique et pédagogique ».

Dans son rôle de centre de compétence et de ressources dans le domaine de l'activité physique et des sports, l'INAPS et notamment les membres de la direction, conseillent le ministre des Sports et le soutiennent activement dans la planification stratégique et la mise en œuvre des objectifs de l'accord de coalition.

Le directeur de l'INAPS fait partie intégrante du bureau du ministre et la direction assure une concertation étroite et une coordination continue des activités à travers un comité de coordination MSP/INAPS.

La division encadrement et impact individuel

La division « Encadrement et impact individuel » a pour objectif de contribuer au développement des capacités et compétences individuelles et organisationnelles des différents acteurs, notamment des cadres techniques, et d'améliorer ainsi la qualité des offres sportives et des activités physiques au Luxembourg, notamment par l'élaboration de concepts de développement à long terme des personnes actives, athlètes et entraîneurs ainsi que par le biais des programmes de formation (initiale et continue) des cadres techniques sur base de ces concepts. Le développement continu et le renforcement des compétences des cadres techniques, éducateurs et enseignants des activités physiques et sportives sont au premier plan afin de garantir la qualité de l'offre des activités physiques et sportives au Luxembourg et ceci pour tous les groupes cibles, indépendamment de l'âge, des prédispositions, du niveau de développement et des objectifs des sportifs et pratiquants.

La division aspire à collecter, traiter, générer et transmettre des connaissances notamment à travers un réseautage national et international, le lancement et la participation à des initiatives, des projets et des études, l'analyse de nouvelles connaissances scientifiques et de tendances de développement de l'activité physique et des sports et l'élaboration et le déploiement de programmes de formation pour cadres techniques et juges et arbitres.

Finalement, le soutien et la consultance pour les fédérations sportives agréées, notamment par le biais des commissions des programmes, les acteurs du mouvement sportif et les ministères et les administrations étatiques et communales font également partie des tâches de la division.

Elaboration de concepts

Une des finalités de la cellule « élaboration de concepts » est de développer, sur base des connaissances collectées et générées par le réseautage et la participation à des initiatives et des études nationales et internationales, en des concepts cadres de développement à long

terme des individus. Ces concepts-cadres servent d'appui à la création et l'élaboration de matériel didactico-pédagogique, scientifique, digital et technique pour les formations des cadres techniques et ce pour toutes les formes de l'activité physique et des sports, ainsi qu'à la définition et au développement des métiers du secteur du sport.

Matériel didactique

La cellule « matériel didactique » développe, produit, acquiert en vue de la mise à disposition des commissions des programmes, du matériel didactico-pédagogique, scientifique, digital et technique pertinent pour les différentes formes de développement des compétences des cadres techniques pour toutes les formes de l'activité physique et des sports. Une autre préoccupation est le partage, notamment via l'application LTAD LLS, de matériel didactique et de connaissances pour l'ensemble de la population dans l'objectif de garantir un développement continu de la qualité de l'offre des activités physiques et sportives au Luxembourg.

En guise d'exemple, nous pouvons citer l'élaboration, sur base et à la demande d'un besoin identifié par une commission des programmes, de supports de cours tels qu'un script, un document « coach-the-coach », du contenu e-learning ou encore de présentations diverses utilisées par les chargés de cours d'une formation initiale ou continue pour cadres techniques.

Formations et développement

Une des finalités de la cellule « formations et développement » est la conceptualisation, l'élaboration, le développement continu, la promotion et le déploiement, à la demande et avec le concours du mouvement sportif et d'autres parties prenantes du secteur de l'activité physique et des sports, de programmes de formation (initiale et continue) pour cadres techniques sur base des principes LTAD.

Le soutien et la consultance apportés aux fédérations sportives agréées, au sein d'une trentaine de commissions des programmes, dans l'analyse de leurs besoins en matière de formation pour cadres techniques et juges et arbitres, le développement, le déploiement et l'évaluation de programmes de formation communs et l'élaboration de concepts LTAD-LTCD spécifiques à leurs disciplines sportives représentent une activité récurrente majeure de la cellule.

Formations en collaboration avec l'enseignement et le secteur social

La cellule « formations en collaboration avec l'enseignement et le secteur social » aspire à contribuer à l'élaboration, le développement et l'organisation des formations visant au renforcement et à la promotion des compétences pédagogiques et matière d'enseignement ou d'encadrement de l'activité physique et des sports. Elle élabore, en coopération notamment avec l'enseignement et le secteur social, des programmes de formations initiales et continues pour le secteur formel et non-formel visant les personnes/enseignants et éducateurs responsables de l'encadrement d'individus avec, comme finalité souhaitée, le

développement de la motricité des enfants et la promotion des activités physiques et du mouvement chez les enfants et adolescents.

En guise d'exemple, on peut citer la collaboration avec le Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales (LTPES) et l'intégration de plusieurs formations pour les cadres techniques dans le curriculum de formation D4 des élèves, leur permettant de finir leurs études avec une double certification (par exemple : diplôme d'éducateur et brevet d'État d'entraîneur).

Projets phares :

- ESnCE – The Elite Strength & Conditioning Course

Le ESnCE est une formation de huit mois, destinée aux entraîneurs en préparation physique d'élite, leur offrant une opportunité unique de visiter quatre centres sportifs de renommée internationale en Europe : Bosön (Suède), Kuortane (Finlande), INSEP (France) et BASPO Macolin (Suisse). Les participants y découvrent des environnements sportifs uniques, des méthodes innovantes et les dernières recherches appliquées en sciences du sport, tout en exerçant des pratiques concrètes pour optimiser les performances de leurs athlètes.

Le programme vise à favoriser le réseau et les échanges entre coachs au niveau européen, combinant pratiques fondées sur des preuves, savoir-faire et compétences relationnelles. L'objectif est de bâtir une communauté de préparateurs physiques expérimentés, renforçant les capacités individuelles et collectives des pays participants sous la devise "Ensemble, nous sommes plus forts".

Une sélection d'entraîneurs en préparation physique du Sportlycée, LIHPS et INAPS ont participé avec succès à la dernière session 2023/2024. L'INAPS, en tant que centre de compétence et de ressources, figure dans le consortium du programme ESnCE où il représente le Luxembourg dans la prise de décisions sur les possibles évolutions du programme et la planification des prochaines sessions de la formation y dédiée.

- Fitness Coach

La formation initiale de base « Moniteur sportif spécialisation fitness » (LUXQF3) s'est affirmée depuis son lancement comme une formation de qualité, largement reconnue dans le domaine du fitness au Luxembourg. Cette réussite se reflète particulièrement dans l'évolution positive du nombre de participants : en 2021, sept participants ont terminé la formation avec succès. En 2022, ce chiffre a doublé pour atteindre 14 diplômés. En 2023, l'intérêt a continué de croître avec 25 participants inscrits, dont 19 ont achevé la formation avec succès en 2024.

La session actuelle, débutée le 21 septembre 2024, compte 34 participants, marquant une nouvelle augmentation significative. À l'avenir, l'INAPS s'emploiera à soutenir davantage le secteur, à déployer la formation en plusieurs langues, à la développer et,

de manière plus large, à renforcer les actions visant à améliorer la qualité à tous niveaux dans ce domaine.

- **Fun in athletics and Basketball**

La Fédération Luxembourgeoise d’Athlétisme (FLA), la Fédération Luxembourgeoise de Basketball (FLBB), l’INAPS et le Sportlycée, ont organisé une formation innovante intitulée « **Fun in Athletics and Basketball** » les **11 et 12 mai 2024**. Avec une participation de 34 intéressés, cette formation visait à fournir aux entraîneurs des outils pour enseigner les bases de l’athlétisme de manière ludique et inclusive, tout en soulignant son rôle important pour d’autres disciplines sportives par le biais, notamment, du développement des compétences fondamentales en matière de mouvement.

L’intervenant principal, Dominic Ullrich (Allemagne), expert en athlétisme pour les jeunes et créateur du programme « **Kinderleichtathletik** », a été épaulé par deux formateurs luxembourgeois : Kevin Rutaré, spécialiste des sauts et de la plyométrie, et Marcel Bultel, expert en vitesse et accélération.

Cette initiative a renforcé l’échange interdisciplinaire entre les entraîneurs d’athlétisme, de basketball et les enseignants en éducation sportive. Outre son rôle de mise en réseau, l’INAPS a apporté son soutien logistique, financier et promotionnel à cette formation continue. Il envisage de promouvoir ce format à l’avenir afin de renforcer les synergies entre les fédérations sportives agréées. Cela permettra également de favoriser les échanges entre différentes cultures et expertises, tout en incarnant pleinement la vision de « **Lëtzebuerg lieft Sport** ».

- **FUNdamentals Team Lëtzebuerg**

Le concept FUNdamentals Team Lëtzebuerg (FTL) est un outil innovant conçu pour encourager le développement moteur des enfants de 6 à 12 ans, tout en leur inculquant le plaisir de bouger régulièrement et de manière adaptée. Inspiré du concept-cadre « **LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport** », il repose sur une aventure illustrée regroupant plus de 300 activités physiques ludiques, réparties autour de 12 compétences motrices de base. Les personnages emblématiques de l’équipe FTL servent de fil conducteur pour rendre l’apprentissage interactif et engageant.

FTL s’adresse à une large audience : enseignants, éducateurs, entraîneurs, préparateurs en motricité, parents et toutes les personnes impliquées dans l’éducation physique et le développement moteur des jeunes. En complément des activités présentées dans un livre de texte et un recueil illustré, l’application mobile de « **LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport** », administrée et gérée par l’INAPS, offre un accès facile à toutes les activités, que ce soit pour une utilisation en petite salle, grande salle, en plein air, avec ou sans matériel.

En 2024, le livre FTL a été inscrit pour la première fois sur la liste des ouvrages recommandés dans l’enseignement fondamental, avec près de 900 exemplaires vendus. À cela s’ajoutent 476 exemplaires (Text- a Billerbicher) écoulés dans l’enseignement secondaire, témoignant de l’intérêt croissant pour cet outil dans

différents contextes éducatifs. Les livres restant également disponibles en librairie et les formations continues autour de FTL pour le secteur non-formel battant de plein fouet, FTL s'est établi comme un atout précieux non seulement pour les écoles et les structures éducatives, mais aussi pour les familles et toute personne souhaitant contribuer au développement moteur des enfants.

La division management et impact sociétal

La division « management et impact sociétal » a pour vocation de contribuer au développement d'une société plus active. Elle établit un état des lieux de la société en analysant ses tendances et ses évolutions en matière d'activités physiques et sportives ainsi que des offres disponibles. Son objectif est de contribuer à générer des bénéfices sociaux à travers le sport et l'activité physiques.

Le développement continu et le renforcement des capacités organisationnelles des fédérations sportives et de leurs clubs affiliés sont au premier plan. Le soutien et la consultance pour les ministères, les administrations étatiques et communales ainsi que les acteurs du mouvement sportif font également partie des tâches de la division. Elle est impliquée tant dans l'élaboration, que la coordination et l'application de concepts relatifs à la pratique et au maintien de l'activité physique et des sports.

Elaboration de concepts

La division « management et impact sociétal », contribuant à générer des bénéfices sociaux à travers le sport et l'activité physique, participe activement à la mise en place de concepts visant l'organisation de l'écosystème luxembourgeois des activités physiques et sportives pour l'ensemble de la société. Dans l'optique du développement des capacités organisationnelles des clubs et des fédérations sportives, le plan d'action visant au renforcement du bénévolat a été initié (Benevolatskreeslaf) ainsi que le programme d'accompagnement pour la mise en place des directeurs généraux au sein des fédérations sportives. La division a également contribué activement à la mise en place d'un projet communal visant à promouvoir et mettre en œuvre une culture du mouvement avec une participation citoyenne, i.e. projet IMPULS. Enfin, la présence du point focal HEPA (Health Enhancing physical activity) en son sein a permis à la division de s'ancrer comme un point de rassemblement des connaissances pour la promotion de l'activité physique et sportive pour une société active.

Matériel didactique

Le développement des concepts précités par la division « management et impact sociétal » a conduit à la rédaction de deux guides, chacun d'eux en langue française et allemande. Le premier « Gamechangers - fir e staarke Benevolat am Sport », constitue un précieux point de départ à destination des clubs et fédérations sportives pour initier un changement durable en matière d'engagement bénévole. Le second guide, « Däi Guide fir lokal Sport- & Bewegungsförderung » résulte du projet IMPULS et est à destination des communes en vue de mettre en place et optimiser les ressources disponibles pour promouvoir les activités physiques et sportives au niveau local. Par ailleurs, les fiches d'information liées aux données nationales sur les activités physiques et sportives, telles que le taux de participation, les

initiatives, les projets etc. et publiées par l’OMS, ont été réalisées par la division après un recensement (HEPA Factsheets).

Formations et développement

La cellule « management et impact sociétal » est responsable du développement et de la gestion de la formation « Cadre administratif LUXQF3 » par laquelle sont dispensés les cours essentiels au management des clubs sportifs. Cette formation à destination des cadres dirigeants des clubs et fédérations sportives a été révisée après 3 ans de déploiement pour répondre aux évolutions inhérentes au contexte en pleine transformation et a vu la mise en place de formations continues pour accompagner les personnes déjà formées.

L'offre de l'INAPS ne se limite pas à la formation formelle, mais englobe d'autres formes de transfert de connaissances, notamment dans le cadre d'accompagnements individuels et collectifs des acteurs du secteur du sport et de l'activité physique.

Formations en collaboration avec l’enseignement et le secteur social

La division « Management et impact sociétal » aspire à contribuer aux concepts et programmes relatifs au renforcement de la gouvernance et à la gestion des organisations sportives, afin de permettre la promotion d'une société plus active.

Plus particulièrement, elle a pour objectif d'élaborer, en coopération avec l'enseignement national, des programmes de formation visant à développer les compétences de gestion et de management pour les structures et organisations sportives au Luxembourg.

À titre d'exemple, on peut citer le projet phare de la cellule « formations en collaboration avec l’enseignement et le secteur social » : la création d’un parcours BTS en management du sport, permettant aux étudiants de finir leur enseignement supérieur à finalité professionnelle avec un diplôme correspondant.

Projets phares :

- **IMPULS & Coordinateur sportif communal**

Le projet « IMPULS », projet pilote initié début 2023, a été mis en place par un partenariat entre l'INAPS, le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et le ministère des Sports. Ce projet, qui a reçu un soutien financier de l’Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, vise à mettre en place au sein des communes des structures locales afin d’élargir l’accès aux offres et promouvoir un comportement actif des citoyens en matière d’activités physiques et sportives. Ce projet est à destination de toute la population et emploie une approche participative et innovante. Quatre communes (Clervaux, Niederanven, Roeser et Grevenmacher) ont été retenues sur base de critères spécifiques permettant d’avoir une représentation diversifiée du contexte national et ont participé à ce projet pilote arrivant à échéance le 15 février 2025 avant d’être déployé à plus grande échelle.

Le projet consiste en la mise en œuvre de trois phases distinctes qui sont l’état des lieux, permettant une analyse objective de la situation locale et des besoins de la

population ; la mise en relation des acteurs locaux ; et enfin le déploiement à long terme qui vise à pérenniser le projet par un ancrage de mesures et initiatives durables. Ce projet pilote a mené à la rédaction d'un guide ainsi que d'un portail informatique « Däi Guide & Däi Portal fir lokal Sport- & Bewegungsförderung ».

La mise en place d'un tel projet soutient le déploiement et l'engagement de coordinateurs sportifs au sein des communes dans le cadre du programme du ministère des Sports « Meng Gemeng leeft Sport ». Une formation à destination des coordinateurs sportifs est en cours d'élaboration au sein de l'INAPS.

- Développement des capacités organisationnelles des fédérations : le directeur général

Le développement et le renforcement des capacités organisationnelles du milieu sportif luxembourgeois sont des piliers de l'accord de coalition 2023-2028. Ainsi, le projet de professionnalisation des fédérations sportives, notamment à travers la subvention et la création du poste de Directeur général par le ministère des Sports est l'un des projets clés. Ce projet, basé sur une approche participative, vise une évolution durable des structures fédérales et a été lancé en tant que projet-pilote auprès de la Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT) la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA).

L'INAPS est en charge de l'accompagnement et du conseil des fédérations en vue de l'implémentation d'un poste de directeur général. De l'analyse des besoins à la définition du profil, jusqu'à l'accompagnement des premiers pas du directeur général, l'INAPS apporte son conseil et son expérience aux fédérations.

Ce projet-pilote permet de recueillir des retours d'expérience du terrain afin de structurer et synthétiser les meilleures pratiques en vue d'un développement sportif durable pour les futures fédérations intéressées.

- Promotion de l'activité physique et des sports

A l'occasion des Jeux olympiques de Paris 2024, le ministère des Sports et le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale ont conjointement invité à une table ronde à la Maison du Luxembourg, intitulée « *Actifs pour sa santé ! Développement et enjeux de la prescription d'activités physiques et de la création d'un Label Sport Santé* ». L'INAPS a été chargé de la coordination des acteurs, de la mise en place du programme et de l'organisation de l'événement. Cet événement a permis de bâtir les fondations nécessaires pour initier un concept national Sport-Santé à Luxembourg intégrant entre autres les différents axes de travail tels que définis par l'accord de coalition. L'événement a réuni autour des ministres de la Santé et des Sports luxembourgeois, des représentants du secteur national du sport et de la santé (FLASS, AMMD, CMG) ainsi que des experts et des chercheurs français ayant contribué ou participant actuellement à la promotion de l'activité physique et des sports en France.

- Prescription d'activités physiques

La division « management et impact sociétal » est impliquée dans le comité de pilotage, dirigé par le ministère de la santé, visant à mettre en place la prescription d'activités physiques par les médecins pour les patients atteints de maladie chronique. La division aide à la conception et au déploiement de ce projet et contribue également à la création d'une formation pour les médecins prescripteurs.

- Journée INAPS à la Maison du Luxembourg « l'activité physique et le sport dans ma commune »

Dans le cadre des Jeux olympiques, l'INAPS a organisé, le vendredi 2 août, une journée thématique autour du sujet « l'activité physique et le sport dans ma commune ». L'INAPS a invité des représentants d'administrations communales à participer à plusieurs workshops, avec l'objectif de les inspirer et de susciter un échange productif sur les moyens pour développer et promouvoir l'activité physique et les sports dans leur commune et pour créer les meilleures conditions possibles pour leurs habitants. Animés par des experts internationaux, une soixantaine de participants, dont de nombreux bourgmestres, des échevins, des coordinateurs sportifs et des employé(e)s des services des sports, a assisté activement à trois workshops :

- Good places : Que peuvent apporter de bonnes installations sportives à la communauté ? animé par Prof. Dr. Lutz Thieme (RheinAhrCampus - Hochschule Koblenz)
- Good people : Quelles sont les compétences nécessaires pour une politique sportive communale ? animé par Harry Hinteregger et Emmanuel Praz (BASPO – Schweizer Bundesamt für Sport)
- Good programs : Quelle est l'importance d'un plan de développement du sport du point de vue de la commune ? animé par Lena Dürpholdt (Stadt Landau)

Ensuite, le ministre des Sports a accueilli les participants à la Maison du Luxembourg au stade Jean Bouin à Paris, pour continuer les discussions dans un contexte olympique.

- Gamechangers – fir e staarke Benevolat am Sport

Le 25 juin 2024 a été marqué par le lancement du nouveau plan d'action « GAMECHANGERS – fir e staarke Benevolat am Sport » ayant comme objectif de mettre en place des mesures concrètes pour soutenir, valoriser et renforcer les personnes du monde sportif qui s'engagent avec passion et dévouement. Le bénévolat constitue la pierre angulaire du monde sportif luxembourgeois et il est donc important que les bénévoles reçoivent un soutien afin de se développer pleinement.

Le plan d'action, qui est aligné avec le cycle du bénévolat et qui s'articule autour de diverses actions, est basé sur trois grandes phases interconnectées, qui sont le développement des personnes, des structures et de l'environnement. Entre autres, une brochure explicative des méthodes et approches à mettre en place pour le développement actif du bénévolat a été rédigée et mise à disposition des clubs et des fédérations, ainsi qu'un programme de coaching.

Le succès de cette première journée autour du bénévolat dans le sport a débouché sur le développement d'une série d'évènements similaires visant à renforcer durablement et continuellement le bénévolat.

La division gestion et qualité des produits

La division gestion et qualité des produits est au cœur des services de l'INAPS et constitue un élément stratégique essentiel dans la gestion et l'accompagnement de nos clients ainsi que dans notre stratégie pédagogique. À travers trois cellules spécialisées, la division accompagne et conseille les clients externes ainsi que les acteurs internes de l'INAPS en offrant un soutien personnalisé et expert.

La division soutient nos clients externes dans leurs démarches en relation avec l'INAPS afin de renforcer leur satisfaction et de promouvoir une image positive de l'institut. Elle fournit également des services de support organisationnel, administratif et pédagogique pour les membres des divisions encadrement et impact individuel et management et impact sociétal, facilitant ainsi leur travail quotidien et leurs projets.

Par ailleurs, elle s'engage à optimiser l'organisation interne de l'administration en favorisant l'innovation, la collaboration et le partage des connaissances. Elle met en place des démarches et processus rigoureux pour garantir que l'INAPS puisse offrir des produits et services de qualité.

Parcours candidats et organisation de formations (PCOF)

La cellule PCOF a pour objectif d'offrir un support personnalisé à toute personne intéressée par les offres de formations de l'INAPS, en prêtant assistance et conseils adaptés dans le but d'améliorer l'expérience des candidats.

Elle accompagne les candidats dans les procédures d'inscription et de planification des formations, ce qui facilite leur parcours et réduit les obstacles administratifs. En assurant le traitement administratif des demandes d'inscription, d'homologation et d'activation de licences INAPS, la cellule garantit une gestion efficace et rigoureuse des dossiers.

Gestion de la qualité (GQ)

La cellule GQ joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de l'INAPS, visant à professionnaliser les acteurs du secteur sportif. Elle contribue au développement des compétences pédagogiques des intervenants dans le domaine de la formation des adultes et accompagne les acteurs dans leurs défis liés à la conception, la réalisation et l'évaluation des formations selon le modèle ADDIE (Analyse, Design, Développement, Implémentation et Evaluation). L'objectif est d'atteindre une compréhension commune parmi tous les acteurs du secteur sportif.

En définissant des critères de qualité et en introduisant une approche de gestion de la qualité, la cellule vise à améliorer continuellement la qualité des services offerts. Cette démarche permet non seulement d'assurer une meilleure organisation interne, mais aussi de renforcer

l'image extérieure de l'INAPS. De plus, elle facilite la collaboration avec les partenaires externes grâce à des méthodes standardisées, rendant les processus plus prévisibles et efficaces.

Knowledge and content management (KCM)

La cellule KCM, créée en 2024, a pour mission de concevoir, mettre en place et gérer des plateformes numériques didactico-pédagogiques. Elle vise à diversifier l'offre pédagogique de l'INAPS par la digitalisation et à répondre aux besoins et attentes des clients externes en matière de formation en ligne. La cellule aide les partenaires internes et externes à développer des contenus numériques interactifs et assure l'intégration technologique avec les systèmes existants. Elle gère la maintenance des plateformes et forme les utilisateurs pour maximiser leur adoption.

En parallèle, la cellule offre une structure d'hébergement sécurisée pour les contenus créés par les agents de l'INAPS et ses partenaires externes, facilitant ainsi le partage des connaissances. Les objectifs principaux sont de proposer une gamme variée de ressources éducatives et de favoriser la diffusion des connaissances. Cette diffusion devra permettre, en externe, d'informer et d'inspirer le public intéressé, et en interne, de renforcer la collaboration et l'innovation.

Projet phare :

- Train the trainer

En octobre 2024, le premier des cinq modules de la formation "Train the Trainer", élaborée par la cellule GQ, a débuté. Cette formation s'adresse à la fois aux employés internes de l'INAPS et aux responsables de la formation des fédérations sportives. L'objectif du cours est de développer une compréhension commune sur des sujets spécifiques liés à la formation des adultes. Cela vise à renforcer la collaboration et à créer une base pour de futurs projets, incluant notamment la standardisation des processus centraux et essentiels des programmes de formation communs. De plus, une plateforme d'échange informel de connaissances entre les différents acteurs du secteur sportif luxembourgeois est fournie.

La division administration générale

La division administration générale assure les fonctions d'organisation et de support internes permettant la réalisation des missions de l'INAPS. La vocation principale de l'ensemble de la division est d'offrir, à travers six cellules spécialisées, des fonctions souvent transversales servant d'appui aux activités métier de l'INAPS, un environnement de travail propice au développement individuel et collectif, tout en se conformant au cadre légal. En favorisant activement une culture de collaboration, d'innovation et d'évolution, la division vise à permettre à chaque membre de l'INAPS de s'épanouir et de contribuer pleinement à notre succès commun.

Ressources humaines (RH)

La cellule RH a pour objectif de créer un environnement de travail flexible et adapté aux besoins de nos agents, favorisant un équilibre entre vie privée et professionnelle. En offrant des voies de développement professionnel, des formations et des initiatives de bien-être, les RH visent à maximiser les capacités et la satisfaction des employés, avec les objectifs de rétention du personnel, d'augmentation de la productivité et de culture organisationnelle positive.

Gestion de projet et processus (PPM)

La cellule PPM vise l'optimisation des processus et la gestion efficace des projets. Sur base de la méthodologie de gestion de projet QUAPITAL, adaptée aux besoins et spécificités de l'INAPS, la cellule offre une assistance à nos agents dans l'élaboration de propositions de projet et un soutien direct à la gestion des projets, y compris la définition, la planification, le suivi, le contrôle, et la résolution des problèmes. En mettant en place une approche de soutien similaire pour les processus et flux de travail internes, elle aide à détecter les opportunités d'amélioration et à mettre en œuvre des solutions pour accroître l'efficacité opérationnelle. L'ensemble des activités de la cellule permettent de garantir que les services et projets de notre administration soient livrés dans les délais, respectent le budget et répondent aux attentes de qualité, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs globaux.

Communication (COM)

La cellule COM a pour mission de renforcer la visibilité et la transparence de l'organisation, tant en interne qu'en externe. En gérant les relations publiques, la communication interne et externe, les outils de communication (site, médias sociaux...) et la mise en valeur des événements, elle assure une diffusion cohérente et efficace de l'information. Cette communication claire et engageante favorise la collaboration, renforce la confiance des parties prenantes et soutient les initiatives stratégiques de la direction.

Finances (FIN)

La cellule FIN est responsable de la gestion budgétaire et financière de l'administration. Elle veille à l'allocation efficace des ressources financières et au suivi des dépenses, en conformité avec les règles financières de la Fonction publique. En assurant une planification comptable et financière rigoureuse, elle offre un service de support à nos agents afin de contribuer au développement des activités et des capacités de l'INAPS, ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs.

Infrastructures

La cellule des infrastructures gère les installations physiques et les ressources matérielles de l'INAPS. Elle assure la planification, l'évolution et la maintenance des infrastructures de l'INAPS, ainsi que la gestion des espaces de travail et la mise en place d'un environnement de travail sûr et fonctionnel. Les œuvres de cette cellule visent à soutenir le bien-être des employés et l'efficacité opérationnelle.

Projets phares :

- Mise en place d'une gestion des ressources humaines propre

En 2024, l'INAPS a mis en place une gestion des ressources humaines propre à l'administration. Ceci permet, endéans les possibilités du cadre légal de la fonction publique, de développer un cadre et environnement de travail répondant aux exigences et particularités des métiers du centre de compétence et du secteur dans lequel il agit.

- Mise en place de la gestion de projets

Le deuxième projet phare marquant l'année 2024 pour la division administration générale est l'élaboration et le déploiement de l'approche de gestion de projet Quapital, adaptée à l'INAPS. Ce projet représente la base permettant un choix éduqué, en respect des ressources et objectifs stratégiques, aussi bien qu'une canalisation des nombreux projets naissant dans le centre de compétence. Les fruits de cette approche seront un pilotage efficient et professionnel des activités, tout en augmentant la qualité de l'offre de services.

LE SPORTLYCÉE ET LES CENTRES DE FORMATION

La loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée lui confie la mission de la coordination des Centres de formation fédéraux.

En 2024, 21 conventions étaient en vigueur, signées avec les fédérations sportives mentionnées ci-dessous :

A. Sports individuels

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
Fédération Luxembourgeoise d'Escrime (FLE)
Fédération Luxembourgeoise d'Escalade de Randonnée sportive et d'Alpinisme (FLERA)
Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
Union Luxembourgeoise de Patinage (ULP)

B. Sports Collectifs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLH)
Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)
Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)
Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

D. Sports de combat

Fédération Luxembourgeoise du Judo (FLJudo)
Fédération Luxembourgeoise de Karate (FLK)
Luxembourg Taekwondo Federation (LTF)

Nombre d'élèves au Sportlycée

Lors de la rentrée de septembre 2024, 476 élèves-sportifs se sont inscrits au Sportlycée, répartis en 23 classes. Le bâtiment scolaire fonctionne ainsi à pleine capacité.

Activités du Sportlycée dans le cadre des Centres de formation

La mission de coordination du Sportlycée consiste à soutenir les Centres de formation des fédérations sportives dans la mise en œuvre de leur concept fédéral de la promotion des jeunes talents.

À la demande des fédérations sportives, il apporte un appui en ressources humaines et en services dans les domaines suivants :

- la détection des jeunes talents sportifs,
- la préparation physique,
- le testing de la performance sportive,
- la psychologie du sport,
- le tutorat dans le cadre du dispositif de double carrière des élèves-sportifs de l'enseignement secondaire (voir plus bas),
- le suivi scolaire des élèves-sportifs notamment les cours d'appui et les études surveillées,
- la planification de la double carrière,
- le suivi médical axé principalement sur la prévention de blessures et de surcharge,
- l'encadrement paramédical axé principalement sur la prévention et la réathlétisation,
- la sensibilisation dans le domaine de la lutte antidopage,
- le suivi diététique.

Face à l'évolution rapide du sport de haut niveau et à la professionnalisation des fédérations et des Centres de formation, le Sportlycée continue de se développer pour remplir sa mission principale et accompagner les jeunes talents vers le haut niveau.

Internat

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Ministère des Sports a mis à disposition 50 lits pour les élèves-sportifs et 2 chambres pour les éducateurs dans une structure d'internat provisoire à l'INS.

Tous les lits sont occupés et une liste d'attente existe. La répartition repose sur la distance domicile - Sportlycée, la limite ayant été fixée à 1 heure et 13 minutes de trajet en 2024.

Convention entre le MENJE et le LIHPS

Signée en septembre 2018, la convention entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), soutenue par le COSL, s'est avérée essentielle pour assurer un suivi scolaire individualisé aux élèves-sportifs visant le haut niveau.

Il s'agit d'un dispositif destiné à assurer le suivi d'élèves de l'enseignement secondaire « engagés sur le plan sportif dans un cadre de haut niveau international et faisant valoir de bons résultats au niveau de compétitions ou de concours internationaux » afin de leur permettre de mener une double carrière combinant scolarité et carrière sportive. La mise en pratique de ce projet est réalisée au quotidien via une collaboration étroite entre le LIHPS et le Sportlycée.

Le Sportlycée assure à chaque élève-sportif bénéficiant du dispositif une prise en charge par un tuteur, dont la mission consiste à coordonner le parcours sportif et le parcours scolaire du jeune. Dans ce contexte, des entretiens réguliers entre l'élève-sportif et son tuteur sont organisés. Parallèlement et au besoin, des mesures de soutien scolaire sont mises en œuvre.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 72 élèves-sportifs figurent sur cette liste.

Coopération avec le Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL)

Pendant l'année scolaire 2024-2025, le statut d'élève-sportif a été attribué à 22 jeunes talents au Bouneweger Lycée, dont 15 profitent d'un horaire adapté afin de participer à un ou plusieurs entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée.

Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire général ainsi que, dans la mesure du possible, aux élèves de la formation professionnelle, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée. Un élève d'une classe de 6P de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général profite également d'un aménagement de son horaire pour participer à un entraînement fédéral matinal.

Par cette coopération, les élèves ayant réussi le cycle inférieur de l'enseignement général au Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 5G.

Support logistique des fédérations

Transport

La dispersion des infrastructures sportives nécessite un transport rapide et direct, complétant le réseau public.

Le retour des élèves du Bouneweger Lycée des différents sites d'entraînement vers Bonnevoie après les entraînements matinaux est également coordonné par le Sportlycée.

Location d'infrastructures

Pour garantir le bon déroulement des entraînements fédéraux matinaux, le Sportlycée utilise 16 infrastructures sportives réparties sur le territoire de la Ville de Luxembourg pendant l'année scolaire 2024-2025.

Ainsi, le hall sportif Josy Barthel, le hall sportif et le dojo au Cents, le hall sportif de l'École de police, le stade Boy Kohnen à Cessange, les installations des clubs de tennis des Arquebusiers et du TC Howald, le dojo du hall Victor Hugo au Limpertsberg, le CNE au Limpertsberg, le Bloc House au Pfaffenthal, le hall sportif à l'EIMAB Mersch ainsi que les terrains de badminton à la Kockelscheuer sont réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.

FINANCEMENT

L'organisation de la mission de coordination des Centres de formation du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du MENJE pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation et de budgets de la part du MSP pour l'organisation du volet sportif.

En 2024, le MSP a attribué :

1. 807.600 € pour l'indemnisation des intervenants (services de tiers) dans les Centres de formation ;
2. 109.020 € pour l'indemnisation des intervenants (services extraordinaires) dans les Centres de formation ;
3. 95.000 € pour le transport des élèves-sportifs (navettes entre le Sportlycée et les sites d'entraînement) ;
4. une contribution de 187.420 € à des stages d'entraînement et de préparation organisés dans le cadre des Centres de formation ;
5. un budget pour l'encadrement médical des élèves-sportifs via une convention signée entre le MSP et le CHL.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE PLANIFICATION DU SPORTLYCEE SUR LE NOUVEAU SITE DE MAMER

Le Gouvernement a décidé de construire de nouvelles infrastructures scolaires et sportives pour le Sportlycée à Mamer, sur le campus scolaire Tossebiérg, à proximité du Lycée Josy Barthel et de l'École Européenne. Ce nouveau campus regroupera enfin en un seul lieu les études et les entraînements de la grande majorité des élèves-sportifs.

En 2024, les travaux d'élaboration de l'avant-projet définitif se sont poursuivis.

En octobre 2024, l'équipe de planification a organisé une visite d'infrastructures sportives et scolaires à Zurich (Schule Pfingstweid), Uster (Hallenbad Buchholz), Kreuzlingen (Talentcampus Bodensee) et Munich (Technische Universität München Campus Olympiapark).

Parallèlement, la Cellule de développement scolaire du Sportlycée a poursuivi l'élaboration d'un concept pédagogique innovant, axé sur l'autonomie des élèves-sportifs et la diversification des apprentissages. L'objectif est de rendre les horaires plus flexibles afin d'optimiser l'équilibre entre les volets scolaire et sportif, tout en compensant mieux les absences liées aux engagements sportifs. Ce nouveau concept offrira également aux fédérations davantage de possibilités pour organiser leurs entraînements en fonction de leurs besoins.

Les travaux de la Cellule de développement scolaire sont menés en collaboration avec le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) ainsi que l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN) du MENJE.

CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE



L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une hausse de fréquentation, toutes catégories d'utilisateurs confondues.

Pour accompagner cet accroissement, l'accent a été mis en 2024 sur la révision des procédés opérationnels, sur la digitalisation, ainsi que sur l'implantation de nouveaux logiciels permettant notamment d'optimiser les réservations.

Ainsi, le Centre national sportif et culturel a pu continuer à assumer, en particulier, ses missions prioritaires lui dévolues par sa loi constitutive, à savoir le soutien des activités du sport fédéral et du sport scolaire.

LES ACTIVITES

LE SPORT

Les activités fédérales et scolaires sont restées à leur niveau record de 2023, ce qui confirme encore le caractère prioritaire qui leur est accordé. Le nombre important de matchs de qualification organisés en semaine au Gymnase, du fait notamment de la programmation et des impératifs des fédérations internationales, ont eu un impact non négligeable sur l'organisation du sport scolaire, ainsi que sur les séances d'entraînement des fédérations pour lesquels des espaces de remplacement adaptés aux activités pratiquées ont dû être trouvés.

Le sport fédéral

En 2024, 31 fédérations sportives ont eu recours aux installations du CNSC, dont 13 fédérations de manière régulière.

A côté des 20.540 heures d'entraînement, 64 manifestations sportives fédérales ont eu lieu en 2024. Parmi les événements sportifs de l'année 2024, on relèvera notamment :

- le 21^{ème} CMCM Indoor Meeting en athlétisme qui présentait un grand enjeu pour certains athlètes en course pour une qualification aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Bob Bertemes s'y est qualifié avec un lancer de poids dépassant les minimas olympiques – FLA ;
- la 24^{ème} édition du CMCM Euro Meet en natation a vu s'affronter 635 athlètes issus de 106 équipes de 25 pays, dont la suédoise Sarah Sjöström, le sud-africain Chad le Clos ou encore le jeune roumain David Popovici, détenteur, à l'époque, du record du monde du 100m nage libre – FLNS ;

- les 4 demi-finales de basketball (au Gymnase en janvier), puis les finales (à l'Arena en mars) de la Coupe de Luxembourg auxquelles ont assisté 7.900 spectateurs sur les 3 jours – FLBB ;
- la journée Young Athletes Day offrant aux élèves âgés de 6 à 12 ans de sept centres pour le développement intellectuel l'opportunité de pratiquer des activités sportives sous forme d'ateliers ludiques – Special Olympics ;
- le stage de Para-Judo organisé par la Fédération Luxembourgeoise de Judo et le Luxembourg Paralympic Committee avec le soutien de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Ce stage, réservé à des judokas non ou mal-voyants de plusieurs continents, a servi de préparation à la plupart des athlètes présents pour le Grand Prix International Blind Sports Fédération - IBSA à Heidelberg.
- le Final4 en handball a attiré 3.800 spectateurs sur 4 jours – FLH ;
- le WTT Youth Contender 2024, compétition internationale de tennis de table de renom, s'est tenue pour la première fois au Luxembourg à l'Arena. De jeunes talents, venus de partout dans le monde, se sont défiés pendant 4 jours - FLTT ;
- la Golden League Men et la Silver League Women de volleyball ont vu s'affronter 5 nations– FLVB ;
- le Taekwondo Lux Open 2024 a réuni 700 taekwondoïstes venant de toute l'Europe – LTF ;
- le 19ème Luxembourg Youngsters International, grand tournoi international de badminton, a vu s'affronter près de 300 jeunes joueurs de partout dans le monde en simple et en double à l'Arena et au Gymnase - FELUBA ;
- la rencontre des éliminatoires de l'Euro 2026 en handball « Luxembourg – Croatie » s'est jouée au Gymnase à guichet fermé – FLH ;
- les matchs de qualification pour l'Euro 2025 en basketball des dames « Luxembourg – Monténégro » et « Luxembourg – Suisse », organisés, exceptionnellement, à l'Arena – FLBB.

Les manifestations sportives d'envergure qui sont organisées simultanément ou lors d'un même week-end constituent des défis de taille et imposent la mobilisation de l'ensemble des moyens humains et logistiques du CNSC, mais aussi la location de matériel événementiel supplémentaire. En outre, l'aménagement de l'Arena, lorsque le Gymnase est déjà occupé, nécessite d'importantes opérations de montage et de démontage. A titre d'exemple, on notera les manifestations suivantes:

- les demi-finales en basketball de la Coupe de Luxembourg au Gymnase le 20/01/24 et le CMCM Indoor Meeting à l'Arena le 21/01/2024 ;
- le CMCM Euro Meet au Centre aquatique du 26/01/2024 au 28/01/2024, le championnat indoor jeunes d'athlétisme à l'Arena le 27/01/2024, le meeting Tageblatt 2 à l'Arena et le Challenge René Bernard de football au Gymnase le 28/01/2024 ;
- le match de qualification pour l'Euro 2026 de handball (hommes) au Gymnase le 09/11/2024 et les matchs de qualification aux championnats d'Europe de basketball 2025 (dames) à l'Arena le 07/11/2024 et le 10/11/2024.

Au niveau des statistiques, les activités du sport fédéral se résument comme suit :

	Participants/ spectateurs en 2023	Participants/ spectateurs en 2024	Variation en 2024 par rapport à l'année 2023
Entraînements fédéraux et stages	53.109	57.289	+7,87 %
Manifestations fédérales	47.728	47.080	- 1,36 %
Réunions fédérales	6.125	5.273	- 13,91 %

Le sport scolaire

A la rentrée scolaire 2024/2025, le CNSC a accueilli 316 classes scolaires par semaine, dont 196 au Centre aquatique et 120 au Centre des salles. Vu le nombre élevé de sollicitations et faute de capacité suffisante sur certains créneaux horaires, plusieurs demandes ont dû être déclinées, notamment au Centre aquatique.

Vu les nombreuses activités fédérales au Gymnase, l'organisation de la tenue des cours d'éducation physique et sportive dans les espaces alternatifs arrive à ses limites, allant jusqu'à l'annulation des cours.

Suite à la redistribution par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENEJ) de créneaux alloués à l'enseignement secondaire à des classes de l'enseignement primaire, il a été nécessaire d'acquérir des équipements et matériels sportifs supplémentaires adaptés à l'âge des élèves ainsi qu'aux programmes d'éducation physique de l'enseignement fondamental.

Déjà depuis la rentrée scolaire 2023/2024, un enseignant relevant du MENEJ avait pris en charge l'encadrement des élèves non-nageurs du secondaire dans des créneaux dédiés. Depuis la rentrée scolaire en septembre 2024, les créneaux les plus fréquentés ont été dédoublés avec la mise en place d'un deuxième enseignant, ce qui, d'après les professeurs concernés, est bénéfique pour la mise en place d'une éducation individualisée propice à la progression de tous les élèves, qui, par ailleurs, sont ainsi fortement encouragés dans leur apprentissage de la natation.

A côté des mises à disposition d'espaces pour le sport scolaire, de désormais traditionnelles manifestations périscolaires et parascolaires ont été organisées à la Coque en 2024 :

- le « Fun in Athletics » qui a réuni 180 élèves de l'enseignement secondaire - LASEL ;
- le « Fun Athletics » auquel ont participé 300 élèves de l'enseignement fondamental - LASEP ;
- la 17^{ième} édition du « Minibutzen a Butzen an der Coque », regroupant 1.000 enfants autour de différents ateliers ludiques mêlant course, agilité, équilibre, précision et

découverte, qui ont été proposés aux enfants du fondamental tout au long de la journée – LASEP ;

- l' « Olympiad mam Sporty » qui a vu se défouler 1.000 élèves du primaire – LASEP ;
- la 32^{ième} édition du Wibbel & Dribbel, organisée par le Ministère des Sports sur 5 jours. 1.000 élèves du cycle 2.2 de l'enseignement fondamental ont participé à 11 ateliers encadrés par les moniteurs et autres intervenants des fédérations sportives – Ministère des Sports.

Le sport d'élite

A l'issue d'une phase test, les locaux du High Performance Training & Recovery Center (HPTRC) sont désormais accessibles à un nombre accru de sportifs d'élite et autres, sous la gestion sportive du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), à la satisfaction générale.

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, des stages de préparation ont été organisés par la FLNS et la FLTT sur plusieurs jours à destination de leurs athlètes qualifiés.

Dans un esprit de partenariat, certains équipements du HPTRC ont été prêtés au COSL afin de répondre aux besoins de récupération des athlètes luxembourgeois engagés dans les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le sport loisir, le Centre aquatique et le Centre de détente

Le sport loisir est un pôle d'attractivité important pour la clientèle privée dont la fréquentation était encore en hausse en 2024, tant pour la pratique libre, que pour la pratique encadrée. Sur les créneaux horaires les plus prisés, les limites de capacité des installations ont été atteintes, et il faudra trouver des solutions organisationnelles comme la limitation du nombre de clients simultanés, la limitation dans le temps de l'usage des installations ou encore l'adaptation des horaires d'ouverture, sous réserve de disposer des ressources en personnel nécessaires.

En 2024, le CNSC a proposé 109 cours pour tous les âges et tous les niveaux par semaine, auxquels s'ajoutent les stages organisés pendant les vacances scolaires.

Au Centre aquatique, pas moins de 66 cours ont été proposés par semaine :

- 30 cours de natation et d'aisance aquatique collectifs, ainsi que des cours de natation individuels ;
- 20 cours de bébés-nageurs ;
- 16 cours de fitness aquatique.

Pour faire face à la demande accrue de cours de fitness aquatique pendant la pause déjeuner, les horaires ont été revus de façon à proposer deux cours consécutifs, plus courts mais plus intensifs, sur certaines plages horaires.

Un nouveau cours de fitness aquatique, l'« Aqua jump » a été proposé à la rentrée de septembre 2024. Ce cours, qui repose sur des exercices dynamiques réalisés sur un trampoline tout en étant immergé dans l'eau, connaît un réel engouement.

A côté des cours de fitness aquatique, la demande de cours de natation, qu'il s'agisse d'apprentissage ou de perfectionnement, demeure élevée. Faute de créneaux libres dans les bassins, le Centre ne peut malheureusement pas toutes les satisfaire.

En parallèle des activités aquatiques, 18 cours de fitness en salle ont été programmés par semaine.

Les 5 cours de « Kids Gym » proposés les week-ends aux enfants de 3-7 ans ont toujours rencontré le même grand succès. Malgré une très forte demande, il n'est pas possible d'augmenter le nombre de sessions, faute d'espaces disponibles en raison de la vocation prioritaire à accorder au sport fédéral.

10 ans après l'inauguration du mur d'escalade qui connaît chaque année un engouement croissant, le CNSC a investi dans un mur inclinable, dédié à l'entraînement spécifique des meilleurs grimpeurs, qui sera opérationnel en 2025. Tout au long de l'année, des actions marketing ont été menées à destination de chaque type d'utilisateurs pour favoriser encore davantage la pratique de l'escalade. À côté de la pratique libre de l'escalade, le CNSC propose 20 cours collectifs par semaine ainsi que des cours individuels, tant à destination des enfants que des adultes.

Les stages d'escalade de 2 jours organisés pendant les vacances scolaires ont suscité un grand engouement. En 2024, 9 sessions ont été ouvertes pendant les vacances de Carnaval et les vacances d'été.

À l'instar des années précédentes, des stages multisports de 3 jours ont été organisés en collaboration avec des entraîneurs fédéraux relevant de la FLA, de la FLH, de la FLGym, FLJudo et de la LTF, afin de faire découvrir de nouvelles activités sportives aux jeunes de 8 à 11 ans pendant les vacances scolaires de Pâques et celles de la Toussaint.

Sur la lancée des années précédentes, la fréquentation du Centre de détente a encore connu une augmentation avec 37.380 entrées, en hausse de 24,11 % par rapport à l'année 2023. Afin de mieux répondre aux attentes des utilisateurs, l'adaptation des horaires d'ouverture, notamment les week-ends, est à l'étude.

Le sport loisir, le Centre aquatique et le Centre de détente en quelques chiffres :

	Nombre d'entrées en 2023	Nombre d'entrées en 2024	Variation par rapport à l'année 2023
Entrées au Centre aquatique	154.058	178.509	+ 15,87 %
Entrées au Centre de détente	30.118	37.380	+ 24,11 %
Entrées au fitness du Centre aquatique	4.658	5.918	+27,05 %
Entrées au mur d'escalade	11.665	11.424	- 2,07 %

	Nombre de participants en 2023	Nombre de participants en 2024	Variation par rapport à l'année 2023
Cours sportifs aquatiques	15.131	17.330	+ 14,53 %
Cours sportifs en salle	12.670	13.703	+ 8,15 %
Cours au mur d'escalade	3.647	4.358	+19,50 %
Cours bébé-nageurs	5.758	5.210	- 9,52 % *
Stages sportifs et de loisir pour enfants	158	159	+ 0,63 %
Anniversaires enfants	588	827	+ 40,65%
Massages	2.425	3.027	+ 24,82%

**suite à la suppression des cours pendant les vacances d'été en raison d'un chantier*

Le sport en club et le sport d'entreprise

15 clubs étrangers venus d'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et de la France, ont organisé des stages de natation et d'athlétisme auxquels ont participé 233 jeunes athlètes.

Les entreprises renouvellent chaque année leur confiance pour l'organisation de sessions de sport à destination de leurs salariés, demandes qui sont prises en considération en fonction des disponibilités.

LES ÉVÈNEMENTS ET SPECTACLES SUSCEPTIBLES D'ATTIRER UN GRAND PUBLIC

Les manifestations

En plus des manifestations sportives organisées par les fédérations, d'incontournables rendez-vous à caractère sportif se sont déroulés en 2024 à la Coque :

- le 55^{ième} CIJ Meet, compétition qualificative pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, a vu s'affronter plus de 600 nageurs issus de 51 clubs et sélections sur 3 jours ;
- le 19^{ième} Relais pour la Vie a rassemblé 301 équipes en présentiel à l'Arena et 225 équipes en connecté pour un total de 13.600 participants ;
- l'édition 2024 du Luxembourg Times BusinessRun a réuni pas moins de 5.820 coureurs qui se sont tous retrouvés à la fin de la course dans une Arena transformée en espace d' « AfterRun Party » ;
- l'IWTP (International Women's Tennis Promotion asbl) a organisé le « Luxembourg Ladies Tennis Masters » pour la 3^{ième} année consécutive à la Coque. Cette année encore, ce tournoi, auquel ont notamment participé Martina Hingis, Kirsten Flipkens, Laura Robson et Flavia Pennetta, a remporté un vif succès auprès de plus de 4.700 spectateurs sur 4 jours de compétition.

Pour faire suite au succès de la journée portes ouvertes du CNSC en 2023, la Coque a réitéré cette action permettant de faire connaître au grand public les infrastructures et l'ensemble des activités proposées au CNSC. 3.500 visiteurs de tous âges ont pu profiter des installations et découvrir les

activités proposées au Centre à travers des cours sportifs et de nombreuses animations offertes tout au long de la journée en collaboration avec les fédérations sportives luxembourgeoises, qui voient dans l'organisation de cette journée une véritable opportunité de voir adhérer de nouveaux licenciés.

Les expositions

Le hall d'entrée du CNSC, fréquenté par plus de 600.000 visiteurs par an, est un lieu de prédilection pour des expositions éphémères gratuites, comme :

- une exposition retraçant l'histoire du Luxembourg Paralympic Committee (LPC) proposée de décembre 2023 à janvier 2024 ;
- l'exposition « Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 » durant toute la durée des Jeux;
- l'exposition « Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 » proposée par le CNSC, qui retraçait en photos les moments forts des Jeux de chaque athlète engagé ;
- l'exposition interactive « The Climate Countdown - The Road to 2050 » organisée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, présentant les efforts

communs dans le combat mondial contre le réchauffement climatique, ainsi que la part qu'y jouera le Luxembourg.

Les activités à caractère congressiste

Avec 40 évènements auxquels ont participé 16.800 personnes en 2024, l'activité congressiste reste stable.

Se sont déroulés notamment :

- pour la deuxième année consécutive, la fête du personnel d'une grande entreprise installée au G.D. de Luxembourg, à laquelle ont participé plus de 4.000 personnes. Les infrastructures du CNSC ont permis de combiner la tenue de conférences, d'activités sportives et de moments festifs;
- le congrès « Sportmedica 2024 », sur le thème « Exercice et médecine – 20 ans de clinique sportive CHL » avec de nombreux intervenants internationaux, organisé par la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS) et la Société de Physiothérapie du Sport (SLKS) ;
- le « Jobday » organisé par la Fédération Luxembourgeoise de l'Alimentation et de la Distribution et l'ADEM. Cet évènement sectoriel a permis aux visiteurs de découvrir des opportunités dans divers domaines tels que la logistique, le commerce de détail et les métiers de la bouche.

L'année 2024 a vu une forte augmentation des formations des cadres techniques et administratifs organisées par l'Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS). Elles ont représenté 87 demi-journées de formation théorique, auxquelles se sont ajoutées des formations pratiques dispensées dans les espaces sportifs.

L'Horeca

Le taux d'occupation de l'hôtel reste élevé et stable à 87,76 %.

En 2024, l'hôtel a reçu la certification Bed & Bike Luxembourg délivrée par le Ministère de l'Economie, en collaboration avec l'association ProVelo. Elle permet aux cyclistes d'identifier facilement les établissements d'hébergement capables de les accueillir et s'est inscrite notamment dans le cadre de la campagne «Vélosummer ».

Le restaurant la Coquille a affiché une belle progression avec une augmentation de 37,15 % de clients par rapport à 2023. Pour une gestion plus fluide et optimisée des réservations, le CNSC a par ailleurs rejoint la plateforme de réservation Zenchef. L'utilisation de la Perla pour les repas de 4.100 personnes en stages sportifs a permis d'accueillir davantage de clients particuliers au restaurant la Coquille.

Pendant les beaux jours, la terrasse de la Coquille, entièrement réaménagée et désormais dotée d'un espace lounge, a régulièrement affiché complet.

Le « Fresh & Fitness Corner » a également enregistré un chiffre d'affaire en hausse de 37,06 %. Pour répondre au potentiel de ce point de restauration et améliorer le service au client, l'évolution du concept et son réaménagement sont à l'étude.

LES TRAVAUX

Les travaux à charge de l'Etat propriétaire

Il a été procédé au remplacement du carrelage du bassin « sport et santé » pendant les vacances scolaires d'été, les cours de fitness aquatique ayant été déplacés dans le bassin d'initiation pendant la durée des travaux.

L'Etat propriétaire s'est par ailleurs définitivement engagé dans des travaux de rénovation et de mises en conformité d'ampleur qui pour certaines verront leur réalisation étalée sur plusieurs années comme :

- La mise en conformité ;
- Les adaptations aux exigences d'accessibilité des lieux ouverts au public ;
- La rénovation du parvis qui permettra d'allier sport récréatif pour tous les âges et repos, dans une optique écologique ;
- La rénovation partielle des installations sanitaires.

Ces interventions ne seront pas sans incidence sur l'exploitation. Malgré l'étroite coordination avec l'Administration des bâtiments publics, des fermetures partielles des installations, réduites au strict nécessaire, ne pourront être évitées.

D'autres interventions sont programmées pendant les vacances d'été de façon à limiter l'incidence des travaux sur le fonctionnement du CNSC, particulièrement sur le sport fédéral et le sport scolaire.

Les travaux et les renouvellements d'équipement réalisés par le CNSC

Les renouvellements d'équipement suivants ont été réalisés par le CNSC en 2024:

- le remplacement d'un des deux datacenters arrivé en fin de vie ;
- le renouvellement de l'écran du Centre aquatique ;
- le renouvellement du sol amovible de volleyball.

Dans l'objectif constant d'améliorer les prestations, un concept d'éclairage dynamique a été mis en place au bassin « sport et santé », afin notamment de rendre les cours de fitness aquatique plus attrayants.

Enfin, 4 bornes de recharge doubles ont été installées sur le parking extérieur à destination des véhicules électriques.

A l'instar des années précédentes, le CNSC continue à programmer des travaux de renouvellement constants de ses équipements dont la durée de vie est arrivée à terme, voire de ceux qui ne correspondent plus aux normes des fédérations internationales.

CONCLUSIONS

Victime de son succès, le CNSC n'est plus en mesure de répondre favorablement à toutes les demandes des utilisateurs, même prioritaires. Les nombreux matchs de qualification internationaux notamment ont un impact direct sur les entraînements fédéraux et les cours scolaires pour lesquels un espace de remplacement adapté à l'activité projetée ne peut pas toujours être trouvé.

Pour remédier à cette situation, des réflexions profondes par rapport à une extension des espaces doivent être menées à court terme.

A fortiori, le CNSC ne dispose plus d'espace disponible pour déployer les activités sportives à destination du grand public et des entreprises, ce qui est regrettable au vu de l'importance de la demande et du potentiel de développement considérable de ces offres.

Un sondage, auquel ont répondu plus de 900 clients particuliers, va néanmoins permettre d'optimiser l'offre tant au niveau des cours proposés que des horaires et d'apporter des adaptations ponctuelles suggérées par la clientèle en vue d'une satisfaction encore meilleure.

L'AGENCE LUXEMBOURGEOISE ANTIDOPAGE (ALAD)

L'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) dresse le bilan de son activité pour l'année 2024, une année marquée par un engagement renforcé dans la lutte contre le dopage et la promotion d'un sport propre et équitable au Luxembourg. L'ALAD poursuit sa mission avec rigueur et détermination en réalisant des contrôles ciblés, en intensifiant son programme de prévention et en consolidant ses collaborations avec les acteurs nationaux et internationaux pour garantir l'intégrité du sport.

STATISTIQUES DES CONTROLES EN 2024

Tout au long de l'année 2024, l'ALAD a mené un total de 251 contrôles antidopage à sa propre initiative, répartis entre des interventions en compétition et hors compétition, au Luxembourg comme à l'étranger. Parmi ceux-ci, 119 ont eu lieu en compétition et 132 ont été effectués hors compétition - incluant 34 contrôles hors compétition menés à l'étranger par des agences partenaires sur des sportifs luxembourgeois sur demande de l'ALAD.

Dans le cadre de ces 251 contrôles, l'ALAD a également ordonné 81 prélèvements sanguins ainsi que 49 prélèvements sanguins sur les huit athlètes faisant partie de son programme de *passport biologique de l'athlète (PBA ou ABP – athlete biological passport)*, permettant ainsi de détecter d'éventuelles variations suspectes au fil du temps.

Finalement, l'ALAD a réalisé 29 prélèvements sur le territoire luxembourgeois pour le compte d'agences antidopage étrangères ou de fédérations internationales, qui s'occupent directement de la gestion des résultats de ces contrôles.

RESULTATS DES CONTROLES

L'ensemble des analyses menées en 2024 se sont révélées négatives, mais 2 suspensions ont tout de même été prononcées pour violation des obligations de localisation prévues par l'article 2.4 du Code mondial antidopage et du Code ALAD. Il est à noter qu'un athlète encourt une sanction en cas de cumul de trois manquements (*no-show* ou *filing failure*) au cours d'une période de 12 mois.

D'autres manquements ont été relevés, avec 9 cas de déclarations de localisation incorrectes (*filing failure*) et 11 absences lors de tentatives de contrôle (*no-show*) parmi les athlètes du RTP (*Registered Testing Pool* ou *groupe cible*) de l'ALAD.

MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTEES AU CODE DE L'ALAD

2024 a été marquée par une évolution majeure du Code de l'ALAD, dont la version 2025 est désormais disponible en ligne. Pour mieux répondre aux besoins du sport de haut niveau au

Luxembourg, l'agence a mis fin à l'équation historique liant automatiquement le statut Cadre COSL Elite et/ou SSEA à une inclusion dans le groupe cible de l'ALAD.

Désormais, deux groupes distincts sont définis : le groupe-cible (RTP), destiné aux athlètes de très haut niveau international soumis à des contrôles renforcés et le groupe de contrôle (TP), offrant un suivi adapté mais régulier aux sportifs de niveau national et en devenir.

En parallèle, l'ALAD élargit son périmètre aux sportifs non licenciés participant à des épreuves sous l'égide de fédérations affiliées au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL), même en dehors d'un cadre fédéral.

Ces évolutions renforcent la capacité de l'ALAD à promouvoir un sport propre et équitable, adapté aux réalités du sport moderne.

ÉDUCATION ET PREVENTION

Accélérant son effort dans l'éducation et la prévention antidopage, l'ALAD a organisé un total de 57 actions de prévention antidopage en 2024, telles que des ateliers éducatifs auprès de 14 fédérations sportives, 12 clubs de football, de volleyball et de handball, les sportifs de la section des sports d'élite de l'Armée (SSEA), ainsi que des nouveaux athlètes des cadres du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL).

Le Sportlycée a une fois de plus été un partenaire clé, avec 16 interventions dédiées aux différentes classes d'âge, dont deux séances de questions-réponses en compagnie de l'ex-nageur olympique Raphaël Stacchiotti. L'ALAD a également mené des actions de prévention au sein d'établissements scolaires tels que l'École Européenne, le Lycée Sainte-Sophie, le Lycée Nic Bieber et la Lunex University.

L'Agence a aussi été présente lors d'événements comme le COSL Spillfest, où elle a mené un travail de sensibilisation auprès du grand public.

En collaboration avec l'ALAD, l'Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS) a joué un rôle clé en proposant la formation "Sport sans dopage" aux entraîneurs, avec pour objectif de les sensibiliser à l'antidopage et de prévenir les pratiques interdites à tous les niveaux du sport luxembourgeois.

STATISTIQUES

Fédérations, disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteur			Licenciés loisirs			Licences jeunes	Diri- geants	Juges	Entraî- neurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	415	23	438	655	60	715	0	83	42	28	1 306	27
Arts martiaux	1 154	957	2 111	0	0	0	0	0	0	0	2 111	61
Athlétisme	1 404	1 183	2 587	207	136	343	1898	207	0	0	3 137	30
Automobilisme	236	22	258	5	0	5	33	15	8	0	286	7
Aviron	0	0	0	52	38	90	0	0	0	0	90	1
Badminton	707	368	1 075	379	267	646	510	38	8	13	1 780	23
Baseball & Softball	85	5	90	0	0	0	3	2	6	4	102	2
Basketball	4 155	1 873	6 028	0	0	0	4351	1619	0	0	7 647	32
Basketball Corporatif	445	42	487	145	15	160	0	0	26	0	673	23
Billard	232	17	249	0	0	0	21	0	0	0	249	16
Boules et pétanques	434	103	537	366	85	451	19	10	16	2	1 016	17
Boxe	106	7	113	166	23	189	17	40	9	16	367	8
Canoe/Kayak	29	7	36	56	24	80	2	20	4	1	141	5
Criquet	180	15	195	40	10	50	15	1	25	14	285	10
Cyclisme	447	61	508	783	98	881	259	241	31	6	1 667	36
Danse	12	0	12	3	11	14	4	5	3	3	37	3
Darts	256	25	281	1	0	1	7	0	0	0	282	17
Echecs	1 182	202	1 384	0	0	0	728	0	0	0	1 384	19
Equitation	103	688	791	47	262	309	409	0	0	0	1 100	15
Escalade	257	231	488	691	685	1 376	389	0	0	0	1 864	14
Escrime	309	163	472	0	0	0	329	16	1	9	498	6
Field Sports	94	26	120	149	104	253	53	0	0	0	373	5
Football	36 146	4 187	40 333	3 236	752	3 988	16561	975	294	620	46 210	109
American Football	113	2	115	5	0	5	0	6	4	7	137	4
Football corporatif	990	0	990	84	0	84	0	5	0	0	1 079	26
Golf	1 870	810	2 680	346	220	566	350	0	0	0	3 246	5
Golf sur pistes (**)												
Gymnastique	656	3 047	3 703	704	3 304	4 008	3076	338	117	422	8 588	48
Haltéroph/powerl. (*)			98			51	0	4	0	0	153	5
Handball	1 639	790	2 429	0	0	0	1352	409	68	95	3 001	16
Hockey sur gazon	139	115	254	60	33	93	163	6	15	7	375	1
Hockey sur glace	512	71	583	69	33	102	280	23	27	23	758	4
Indiaca	91	83	174	0	0	0	39	4	0	0	178	5
Judo (+)	1 033	479	1 512	0	0	0	0	0	0	0	1 512	15
Karaté (+)	760	317	1 077	1 200	350	1 550	1030	80	13	70	2 790	26
Kickersport	12	1	13	0	0	0	0	0	0	0	13	3
Marche populaire	1 555	1 933	3 488	0	0	0	282	0	0	0	3 488	47
Moto-cyclisme	76	5	81	203	4	207	16	0	0	0	288	13
Natation/sauvetage	678	585	1 263	991	868	1 859	1014	245	100	47	3 514	16
Pêche sportive	1 076	133	1 209	98	32	130	72	155	42	10	1 546	50
Quilles	1 360	130	1 490	0	0	0	20	0	0	0	1 490	149
Rugby	814	106	920	19	2	21	747	92	13	35	1 081	5
Skate	1	0	1	0	0	0	0	4	0	5	10	1
Ski	88	53	141	16	4	20	40	45	0	0	206	7
Ski nautique	21	10	31	253	212	465	0	9	0	3	508	7
Special Olympics	164	113	277	0	0	0	32	12	0	51	340	70
Sports de glace	74	126	200	27	234	261	69	16	2	11	490	7
Sport paralympique	23	7	30	101	16	117	1	21	1	9	178	9
Sports santé (*)	0	0	0	500	500	1 000	0	0	0	0	1 000	11
Sports sub-aquatiques	17	3	20	438	192	630	0	0	0	0	650	18
Squash	256	63	319	39	16	55	26	0	0	4	378	12
Taekwondo (+)	300	270	570	300	260	560	505	26	7	6	1 169	20
Tennis	3 768	1 684	5 452	5 251	2 625	7 876	2018	181	65	353	13 927	52
Tennis de table	2 834	692	3 526	571	385	956	1421	(386)	(50)	(265)	4 482	75
Tir à l'arc	259	102	361	0	0	0	44	6	0	0	367	11
Tir aux armes sportives	3925	474	4 399	0	0	0	91	0	0	2	4 401	21
Triathlon	440	186	626	1 200	338	1 538	183	6	13	5	2 188	13
Voile	134	21	155	730	0	0	0	0	885	5
Volleyball	1 613	1 105	2 718	111	222	333	1599	186	0	0	3 237	24
Totaux: 58 fédérations	75 679	23 721	99 498	19 567	12 420	32 768	40 078	5 151	960	1 881	140 258	1 287

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

(*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire

(**) fédération dissoute (août 2024)

(+) nouvelles fédérations créées en 2024

QUESTIONS PARLEMENTAIRES

En 2024, le ministère des Sports a été saisi de 63 questions parlementaires.

QP1609	Travail d'utilité collective (TUC)
QP1588	Paris sportifs en ligne
QP1673	Subside "Qualité Plus"
QP1636	Subsides accordés aux clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée
QP1531	Différend opposant une pongiste d'élite à sa fédération sportive
QP1452	Football féminin
QP1423	Projet Centre sportif Belval
QP1424	Gestion des infrastructures sportives nationales
QP1346	Égalité des genres dans le sport
QP1270	Tour de Luxembourg
QP1351	Réforme des règles de transfert dans le football
QP1292	Subsides accordées pour les projets de rénovation ou de réaménagement d'infrastructures sportives
QP1286	Bénévolat dans le domaine du sport
QP1235	Soutien aux manifestations sportives
QP1231	Aides financières à l'organisation de manifestations sportives
QP1265	Vélodrome à Mondorf-les-Bains
QP1226	Participation de l'état aux centres nationaux sportifs
QP1155	Natation scolaire
QP1147	Retour du Tour de France au Luxembourg
QP1156	Subsides étatiques pour fédérations sportives
QP1160	Athlètes de haut niveau
QP1140	Subventions pour infrastructures sportives

QP1136	Maison du Luxembourg à Paris lors des Jeux olympiques
QP1128	Code vestimentaire à la piscine
QP1079	Soutien pour le sport à haut niveau
QP1077	Encadrement des sportifs dans le domaine de l'alimentation
QP1046	Participation de l'Etat aux centres nationaux sportifs
QP924	Tour de France au Luxembourg
QP948	Football féminin
QP868	Projet-pilote de réduction du temps de travail pour faire du sport
QP816	Subsides étatiques pour fédérations sportives
QP804	Participation de l'Etat aux centres nationaux sportifs
QP789	Subside "Encadrement de l'ING Marathon"
QP858	Racisme dans le sport
QP729	Musée national du sport
QP728	Subside "Qualité+"
QP716	Maison des Sports
QP711	Subsides extraordinaires pour fédérations sportives
QP708	Maison du Luxembourg à Paris lors des jeux olympiques
QP705	High Performance Training and Recovery Center
QP704	Projet "Impuls"
QP670	Réduction du temps de travail pour faire du sport
QP 574	Rapport d'activités 2022 du ministère des Sports
QP 573	Subside "qualité+" aux clubs sportifs
QP624	Utilisation des sachets de nicotine dans le milieu sportif
QP551	Indemnisation des intervenants dans les centres de formation

QP 552	Analyse dans le cadre de l'indemnisation des intervenants dans les centres de formation
QP575	Promotion de l'image de marque dans le sport
QP429	Commissaire du gouvernement à l'éducation physique et aux sports
QP408	Protection des enfants dans le sport
QP429	Évolution du sport au Luxembourg
QP402	Propos de Monsieur le Ministre des Sports sur le journalisme sportif
QP430	Circuit pour moto à Bockholtz
QP337	SportFabrik" à Differdange
QP309	Enseignants de sport dans l'enseignement fondamental
QP282	Cours de natation pour enfants
QP178	Instructeurs de natation
QP210	Licences d'entraîneur INAPS
QP189	Difficultés financières dans le secteur sportif
QP257	Promotion du sport féminin
QP190	Subside Qualité+ pour clubs sportifs
QP174	Difficultés financières dans le secteur sportif
QP110	Paiement des entraîneurs dans les centres de formation des Sportlycées

CIRCULAIRES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES

En 2024, le ministère des Sports a adressé 5 circulaires aux fédérations sportives agréées.

25.11	Participation de l'État aux rémunérations et indemnités des entraîneurs nationaux et aux frais d'organisation de stages pour cadres nationaux
25.11	Participation de l'État à la rémunération des cadres administratifs des fédérations sportives agréées
02.08	Participation de l'État aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées
02.07	Subside de base et subside qualité+ pour l'exercice 2024
02.07	Organisation d'un atelier lors de la journée d'action Clever Move 2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Adresse : 66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-83400
E-mail: info@sport.public.lu
Web : www.sports.lu

